

RÉSEAU DE LA BANQUE ET DE LA FINANCE DURABLES

# RAPPORT D'ÉTAPE GLOBAL 2024



SUSTAINABLE  
BANKING *and*  
FINANCE NETWORK



Société Financière  
Internationale  
GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

*Créer des marchés, créer des opportunités*

# À propos du Réseau de la banque et de la finance durables (SBFN)

Créé en 2012, le SBFN est une communauté de régulateurs du secteur financier, de banques centrales, de ministères des Finances, de ministères de l'Environnement et d'associations bancaires des marchés émergents qui s'engagent à faire progresser la finance durable. La Société financière internationale (IFI), membre du Groupe de la Banque mondiale, assure le secrétariat du SBFN et en est le partenaire technique. Le SBFN aide les membres à partager leur savoir et à renforcer leurs capacités pour soutenir la conception et la mise en œuvre d'initiatives nationales en matière de finance durable. Le SBFN rassemble à ce jour (avril 2024) 91 institutions membres qui représentent 70 pays et au moins 68 000 milliards de dollars, soit 92 % du total des actifs bancaires des marchés émergents. Ses membres se sont engagés à faire évoluer leur secteur financier vers la durabilité, avec le double objectif d'améliorer la gestion des risques environnementaux et sociaux (y compris les risques climatiques) et de renforcer l'orientation des flux de capitaux vers des activités ayant un impact positif sur le climat, l'environnement et la société. Pour en savoir plus, rendez vous sur le site <https://www.sbfnetwork.org/>

## À propos d'IFI

La Société financière internationale (IFI), membre du Groupe de la Banque mondiale, est la principale institution de développement axée sur le secteur privé dans les marchés émergents et les pays en développement. Elle mène des opérations dans plus d'une centaine de pays, consacrant son capital, son pouvoir de mobilisation, ses compétences et son influence à la création d'emplois et à l'amélioration des conditions de vie, particulièrement au profit des personnes démunies et vulnérables. Au cours de l'exercice 2023, IFI a engagé un montant record de 43,7 milliards de dollars au profit de sociétés privées et d'institutions financières dans les pays en développement, mobilisant ainsi les capacités du secteur privé pour améliorer les conditions de vie des populations, alors que les économies font face aux répercussions de crises mondiales concomitantes. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site [www.ifc.org](http://www.ifc.org).

© Société financière internationale 2024, en tant que Secrétariat du Réseau de la banque et de la finance durables (SBFN). Tous droits réservés. 2121 Pennsylvania Avenue, N.W. Washington, D.C. 20 433 ; Internet : [www.ifc.org](http://www.ifc.org). Le contenu de cette publication est protégé par le droit d'auteur. La copie et/ou la transmission de tout ou partie de cette publication sans autorisation peut constituer une violation de la loi applicable. IFI et le SBFN encouragent la diffusion de leurs études et, normalement, accordent sans délai l'autorisation d'en reproduire des passages ; si la demande de reproduction est émise à des fins éducatives et non commerciales, cette autorisation est accordée gratuitement sous réserve des attributions et avis qu'IFI et le SBFN pourraient raisonnablement exiger. Ce matériel est distribué à la condition qu'il ne soit pas prêté, revendu, loué ou diffusé de toute autre façon à des fins commerciales, par voie d'échange ou autre, sans le consentement préalable d'IFI.

Toutes les informations sont fournies « en l'état ». IFI et le SBFN ne garantissent pas l'exactitude, la fiabilité ni l'exhaustivité du contenu de la présente publication ou des conclusions et jugements qui y sont formulés, et déclinent toute responsabilité en cas d'omissions ou d'erreurs (y compris sans s'y limiter les erreurs typographiques et techniques) dans ce contenu, et pour l'utilisation qui pourrait en être faite. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes de la présente publication n'impliquent de la part du Groupe de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifient nullement que l'institution reconnaît ou accepte ces frontières.

Cette publication a été préparée en consultation avec les membres du SBFN. Les observations, interprétations et opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues du Conseil des administrateurs du Groupe de la Banque mondiale, d'IFI ni des pays que ceux-ci représentent. Le contenu de la présente publication se destine à des fins d'information générale et ne vise pas à constituer des conseils juridiques, des conseils sur des titres ou des investissements, une opinion quant au caractère approprié d'un investissement ou une sollicitation, quelle qu'elle soit. IFI ou les entités qui lui sont affiliées peuvent avoir réalisé des investissements, fourni des conseils ou des services à certaines entreprises ou parties mentionnées dans cet ouvrage ou avoir un intérêt financier dans ces dernières.

Aucune des dispositions précédentes ne constitue une limite ou une renonciation à l'un quelconque des privilèges et immunités d'IFI, et ne peut être interprétée comme telle. Tous lesdits privilèges et immunités d'IFI sont expressément réservés.

Toutes les demandes relatives aux droits, aux licences et aux autorisations y compris les droits dérivés, doivent être adressées à IFI, Corporate Relations Department, 2121 Pennsylvania Avenue, N.W., Washington, D.C. 20433. La Société financière internationale est une organisation internationale constituée par les gouvernements des États membres en vertu de ses Statuts, et est membre du Groupe de la Banque mondiale. Tous les noms, logos et marques déposées sont la propriété d'IFI et ne peuvent être utilisés à quelque fin que ce soit sans le consentement écrit explicite d'IFI. De plus, « Société financière internationale » et « IFI » sont des marques déposées d'IFI et sont protégées en vertu du droit international.

# Table des matières

Figures, graphiques et encadrés	4
Abréviations et acronymes	4
Avant-propos du président du SBFN	5
Avant-propos des coprésidents du groupe de travail pour la mesure du SBFN	7
Données clés — Progrès réalisés depuis le Rapport d'étape 2021	8
Introduction	9
<b>I. Progrès et tendances générales</b>	<b>11</b>
Principaux progrès réalisés par les membres du SBFN	11
Résumé des principales tendances	13
<b>II. Résultats de l'évaluation comparative par pilier</b>	<b>15</b>
<b>1. Pilier 1 : Intégration ESG</b>	<b>15</b>
Progrès au niveau du pilier	16
Recommandations à l'intention des membres du SBFN	18
<b>2. Pilier 2 : Gestion des risques climatiques et naturels</b>	<b>19</b>
Progrès au niveau du pilier	20
Recommandations à l'intention des membres du SBFN	23
<b>3. Pilier 3 : Financement durable</b>	<b>24</b>
Progrès au niveau du pilier	25
Recommandations à l'intention des membres du SBFN	28
<b>III. Perspectives et recommandations</b>	<b>29</b>
<b>Annexe 1 : Activités du SBFN et grandes étapes 2021-2024</b>	<b>31</b>
Faits saillants	31
Groupes de travail et publications du SBFN	32
<b>Annexe 2 : Liste des membres du SBFN (avril 2024)</b>	<b>35</b>
<b>Annexe 3 : Principales étapes de la matrice de progression du SBFN (générale et par pilier)</b>	<b>38</b>
<b>Remerciements et contributeurs</b>	<b>42</b>

# Figures, graphiques et encadrés

Figure 1 : Aperçu du cadre de mesure du SBFN 2023 : 3 piliers, 3 sous-piliers transversaux, 11 indicateurs transversaux et 111 points de données	10
Figure 2 : Portail de données du SBFN (data.sbfnetwork.org)	10
Figure 3 : Matrice de progression générale du SBFN 2023	11
Figure 4 : Résultats de la matrice de progression pour le pilier 1 : Intégration ESG	15
Figure 5 : Résultats de la matrice de progression pour le pilier 2 : Gestion des risques climatiques et naturels	19
Figure 6 : Résultats de la matrice de progression pour le pilier 3 : Financement durable	24

## Abréviations et acronymes

AMMC	Autorité marocaine du marché des capitaux
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
Asobancaria	Association des banques et institutions financières de Colombie
BAM	Bank Al-Maghrib (Banque centrale du Maroc)
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BSP	Bangko Sentral ng Pilipinas (Banque centrale des Philippines)
CBCB	Comité de Bâle sur le contrôle bancaire
CDN	contribution déterminée au niveau national
CGAP	Groupe consultatif d'aide aux populations les plus pauvres
COP	Conférence des Parties
COSUMAF	Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale
CSF	Conseil de stabilité financière
DDWG	Groupe de travail sur les données et la divulgation d'informations environnemental et social
E&S	environnemental et social
ECCB	Banque centrale des Caraïbes orientales
EHS	(Directives) environnementales, sanitaires et sécuritaires
ESG	questions environnementales, sociales, et de gouvernance
FDI	finance durable inclusive
FEBRABAN	Fédération des banques brésiliennes
FIAS	Facilité pour les services de conseil sur le climat des investissements
FMI	Fonds monétaire international
FVI	Finance verte inclusive
GRES	gestion des risques environnementaux et sociaux
IFC	Société financière internationale
MPME	Micro, petites et moyennes entreprises
MWG	Groupe de travail pour la mesure
NGFS	Réseau pour le verdissement du système financier
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	objectifs de développement durable
PED	Pays émergents et en développement
SBFN	Réseau de la banque et de la finance durables
SFC	Surintendance financière de Colombie
SFIWG	Groupe de travail sur les instruments de finance durable
TCFD	Groupe de travail sur la divulgation d'informations financières relatives au climat
TNFD	Groupe de travail sur la divulgation d'informations financières relatives à la nature
UE	Union européenne

# Avant-propos du président du SBFN

Alors que la reprise mondiale post-COVID-19 et la crise du coût de la vie se sont révélées résilientes, le monde continue d'être confronté à de multiples problèmes liés aux effets du changement climatique, aux conflits aux ramifications mondiales et aux pénuries alimentaires et énergétiques. Dans ce contexte, les pays émergents et en développement (PED) sont les plus durement touchés. Ces problèmes entraînent des milliards de dollars de pertes non évaluées, exacerbent les inégalités et entravent le développement. Selon la Banque mondiale, les pays en développement auront besoin de 2 400 milliards de dollars par an d'ici à 2030 pour relever les défis mondiaux liés au changement climatique, aux conflits et aux pandémies<sup>1</sup>.

Le secteur financier a un rôle essentiel à jouer pour que notre engagement collectif en faveur d'un monde sans pauvreté sur une planète vivable se concrétise. Les institutions financières peuvent tracer la voie à suivre pour réaliser de réels progrès dans la promotion d'économies vertes, inclusives et résilientes. Cet aspect est plus important que nos engagements. Le Réseau de la banque et de la finance durables (SBFN) a été créé en 2012 avec cette ambition. Il vise à accélérer l'action en matière de finance durable dans les PED, à mesurer les progrès accomplis et à dégager les meilleures pratiques afin d'éclairer la voie à suivre.

J'ai le plaisir de vous présenter notre Rapport d'étape global 2024 et d'annoncer le lancement du nouveau portail de données du SBFN. Nos résultats confirment que notre communauté joint le geste à la parole. La croissance record du réseau et les immenses progrès réalisés par les membres ces deux dernières années au niveau de l'action réglementaire et de l'impact sur le marché témoignent des énormes possibilités de façonner les systèmes financiers dans une perspective de durabilité. Les membres du SBFN soulignent l'importance de comprendre que les risques climatiques et environnementaux constituent des menaces pour le système financier, tout en mettant en avant la possibilité de transformer ces risques en opportunités en créant de nouveaux marchés pour la finance durable.

L'adoption massive de taxonomies pour la finance durable et de directives sur l'émission d'obligations thématiques dans les pays du SBFN oriente les flux financiers vers des activités qui soutiennent les objectifs mondiaux et nationaux de développement durable. En 2023, la taille du marché des obligations thématiques a atteint la somme impressionnante de 759 milliards de dollars dans 45 pays du SBFN, soulignant ainsi l'importance de ces instruments pour orienter les flux financiers vers des objectifs de durabilité, et le rôle actif des membres du SBFN dans la mise en place d'un environnement propice.

Des pionniers de la finance durable voient le jour sur les marchés les plus difficiles, illustrant ainsi la volonté sans faille des PED d'être à l'avant-garde de la transition. Cela nous rappelle qu'il est essentiel que les pays émergents participent à part entière au dialogue mondial sur la finance durable.

L'expérience des membres du SBFN confirme que les partenariats et l'échange de connaissances constituent la pierre angulaire de tout progrès. Toute mesure prise par les secteurs public et privé aux niveaux national, régional et mondial peut avoir un impact à grande échelle. La coordination et la collaboration garantissent l'élaboration, la mise en œuvre et la responsabilisation cohérente des politiques.

---

<sup>1</sup> Banque mondiale, Rapport annuel 2023, <https://worldbank.org/en/about/annual-report>.

À l'avenir, nous continuerons de tirer des enseignements des expériences des membres du SBFN pour promouvoir des approches intégrées associant les multiples dimensions de la durabilité dans l'ensemble du système financier. Nous continuerons également de nous mobiliser pour réaliser notre ambition et d'encourager l'apprentissage mutuel et la collaboration afin d'éviter la fragmentation et le chevauchement des activités.

En tant que Secrétariat du SBFN, IFC s'engage à innover en développant de nouvelles approches, des boîtes à outils et des activités de renforcement des capacités pour accompagner les membres du SBFN dans leur cheminement. Je tiens à remercier tous les membres du SBFN et les équipes d'IFC pour ce remarquable partenariat de 12 ans qui a permis de produire des changements tangibles pour assurer un avenir durable pour tous.



### **Alfonso Garcia Mora**

Vice-président pour l'Europe  
et l'Amérique latine et les Caraïbes, IFC

Président du Secrétariat  
du Réseau de la banque et de la finance durables

# Avant-propos des coprésidents du groupe de travail pour la mesure du SBFN

En tant que coprésidents du groupe de travail pour la mesure du SBFN, nous sommes heureux de vous présenter le Rapport d'étape global 2024 ainsi que le nouveau portail de données du SBFN. Ce dernier facilitera le partage des initiatives mises en œuvre par les membres pour concrétiser notre engagement collectif en faveur de changements mesurables pour la finance durable.

Un leadership collectif au niveau du marché et des politiques, ainsi qu'un processus d'amélioration continue, sont essentiels pour relever les défis majeurs auxquels les populations et la planète sont confrontées à un rythme accéléré. Face à l'évolution continue du secteur de la finance durable, aux avancées technologiques rapides et à la dynamique changeante du marché, les pays doivent s'adapter rapidement aux nouveaux défis et aux nouvelles opportunités.

La version 2023 du cadre de mesure du SBFN rend mieux compte de l'ampleur et de la portée des actions menées par les membres en matière de finance durable, notamment des tendances émergentes telles que les risques naturels, la transition juste et l'impact social. Le cadre de mesure est un outil efficace pour veiller à l'alignement des politiques sur les dernières tendances internationales et mesurer leur impact sur le terrain, y compris sur les comportements des acteurs du marché.

Le nouveau portail de données du SBFN est un moyen dynamique et pratique de suivre de manière plus régulière et cohérente les initiatives de finance durable menées par les pays membres, et permet de réaliser une analyse comparative multidimensionnelle entre les pays, les régions et les indicateurs. Cette importante évolution permettra aux membres du SBFN de rendre compte en temps réel des mesures prises, pour faciliter l'apprentissage mutuel et le partage de connaissances et d'expériences.

Nous espérons que le présent Rapport d'étape global et le portail de données inciteront les membres du SBFN à réfléchir à tout ce que nous avons accompli en tant que réseau et orienteront leurs activités futures. La publication du rapport et la mise en ligne du portail de données seront suivies d'activités d'échange de connaissances, d'apprentissage mutuel et de sensibilisation afin de fournir aux membres des informations pratiques, des études de cas et des enseignements sur l'évolution des pays.

Notre progression le long de cette courbe d'apprentissage difficile sera plus aisée si nous nous entraïdons. En tant que réseau unique réunissant des organes de réglementation et des associations professionnelles des PED, nous sommes immensément fiers de tous nos membres, dont les contributions ont façonné le Rapport d'étape global et le portail de données. Nous tenons également à remercier le Secrétariat du SBFN et IFC pour leur travail exceptionnel. Nous vous encourageons à saisir cette occasion pour pérenniser et accélérer les progrès considérables décrits dans ce rapport.



**Yasser Mounisif**

Chef du département  
Opérations et Informations  
Financières,

Autorité marocaine  
du marché des capitaux  
(AMMC)



**Laura María  
Santa Zuluaga**

Coordnatrice du groupe  
Finance durable,

Surintendance financière  
de Colombie (SFC)

# Données clés – Progrès réalisés depuis le Rapport d'étape 2021

70

pays membres

63 % ↑

91

institutions membres  
dont **6 membres régionaux**

44 % ↑

**68 000 milliards de dollars (92 %)**

d'actifs bancaires dans les pays émergents membres du SBFN

48

pays ayant publié des politiques/principes

45 % ↑

421

cadres de finance durable publiés dans les pays du SBFN, dont **229** sous la conduite des membres du réseau

107 % ↑

Comparaison avec les données sur les membres du SBFN publiées dans le Rapport d'étape de 2021

## FAITS MARQUANTS

Tous

les pays progressent en suivant les trois étapes et les six sous-étapes du développement de la finance durable

39

pays ont avancé dans la matrice de progression générale

13

pays, dont 11 nouveaux pays membres, ont fait de rapides progrès et sauté deux sous-étapes

15

pays ont publié des feuilles de route pour la finance durable, reposant sur des approches intégrées des réformes stratégiques

## FAITS MARQUANTS AU NIVEAU DES PILIERS

### Pilier 1 : Intégration ESG

39

pays (59 %) ont mis en place des cadres d'intégration ESG, dont la majorité est assortie d'obligations de reporting.

33

pays (50 %) ont élaboré des orientations et des outils techniques pour la mise en œuvre des cadres d'intégration ESG

12

pays (18 %) ont réalisé des évaluations pour identifier les risques ESG systémiques dans les principaux secteurs de crédits

### Pilier 2 : Gestion des risques climatiques et naturels

35

pays (53 %) ont adopté des cadres de gestion des risques climatiques

28

cadres des pays (42 %) font référence à au moins une norme internationale de gestion et de divulgation des risques climatiques

9

pays (14 %) ont réalisé des évaluations préliminaires et pris des mesures pour étudier les liens entre les risques naturels et le secteur financier

### Pilier 3 : Financements durables

24

pays (36 %) ont publié ou élaborent des taxonomies d'activités, projets et secteurs verts ou axés sur la durabilité selon des critères d'éligibilité.

28

pays du SBFN (42 %) ont émis des directives sur l'émission d'obligations thématiques

**759 milliards de dollars**

d'obligations thématiques ont été émises dans **45** pays du SBFN



# Introduction

Dans un paysage mondial de plus en plus complexe, les membres du SBFN continuent de progresser à un rythme sans précédent pour transformer le fonctionnement des systèmes financiers, dans le but de gérer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et les risques climatiques, et de mobiliser des volumes de financement croissants pour combattre le changement climatique et atteindre les objectifs de durabilité. Au cours des deux dernières années, le nombre de pays membres a augmenté de 63 % pour atteindre 70 pays, qui représentent 91 institutions membres (soit une hausse de 44 %) et 92 % du total des actifs bancaires des PED. La tendance à l'intégration et à la collaboration régionales s'est poursuivie avec l'adhésion de trois nouveaux membres régionaux représentant 14 nouveaux pays.

Le dixième anniversaire du SBFN, en 2022, a été l'occasion de réfléchir au travail novateur entrepris par les membres au cours de la dernière décennie et de définir une stratégie ambitieuse pour passer de l'élaboration de politiques pour la finance durable à leur mise en œuvre assortie de résultats quantifiables. Cette réflexion a conduit à la mise à jour des publications et des activités du SBFN, dont son cadre de mesure<sup>2</sup> qui évalue de manière intégrée la mise en œuvre au niveau national ; une série d'outils tels que la Boîte à outils sur l'élaboration de feuilles de route pour la finance durable<sup>3</sup> et la Boîte à outils sur les taxonomies de la finance durable ; et le nouveau portail de données en ligne du SBFN<sup>4</sup>, qui représente la base de données la plus complète des initiatives de finance durable menées dans les PED.

La version 2023 du cadre de mesure du SBFN tient compte des priorités des membres et des tendances mondiales en matière de finance durable. Elle reflète la diversité croissante des membres du SBFN en tenant compte de l'évolution de l'écosystème du secteur financier (dont la banque, les marchés des capitaux, l'assurance et les caisses de retraite). Elle intègre des priorités émergentes, telles que les risques naturels et la finance inclusive, ainsi que de nouveaux indicateurs sur les risques climatiques conformes aux bonnes pratiques et aux normes internationales. Le cadre actualisé vise également à mesurer la mise en œuvre de la finance durable au moyen d'indicateurs quantitatifs.

---

<sup>2</sup> Voir <https://www.sbfnetwork.org/measurement-and-framework-methodology/>.

<sup>3</sup> Voir <https://www.sbfnetwork.org/sbfnet-toolkit-developing-sustainable-finance-roadmaps/>.

<sup>4</sup> Voir <https://data.sbfnetwork.org/>.

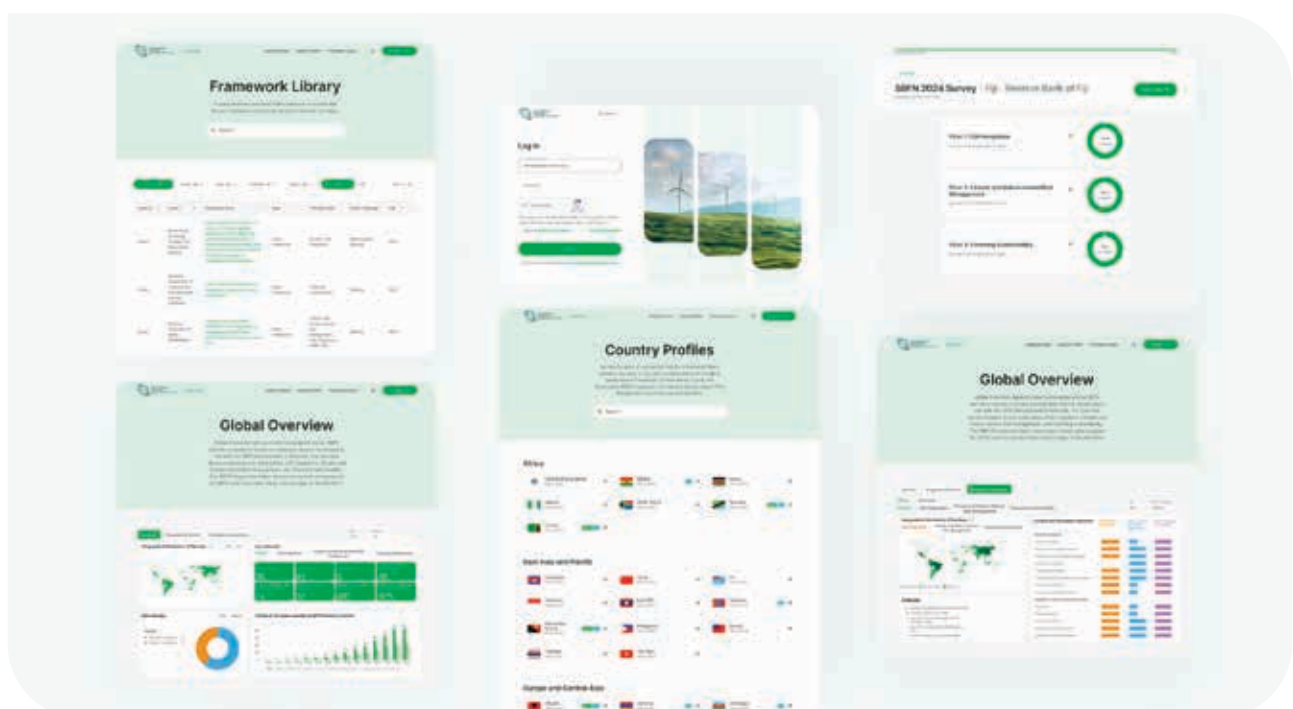
FIGURE 1 : APERÇU DU CADRE DE MESURE DU SBFN 2023 :

3 PILIERS, 3 SOUS-PILIER TRANSVERSAUX, 11 INDICATEURS TRANSVERSAUX, 111 POINTS DE DONNÉES



Le portail de données du SBFN permet la collecte, la vérification et l'évaluation systématiques et périodiques de données sur le paysage de la finance durable dans les PED, qui évolue rapidement. Il constitue une plateforme en ligne intégrée fournissant une vue d'ensemble des initiatives de finance durable menées dans les pays membres du SBFN.

FIGURE 2 : PORTAIL DE DONNÉES DU SBFN (DATA.SBFNETWORK.ORG)



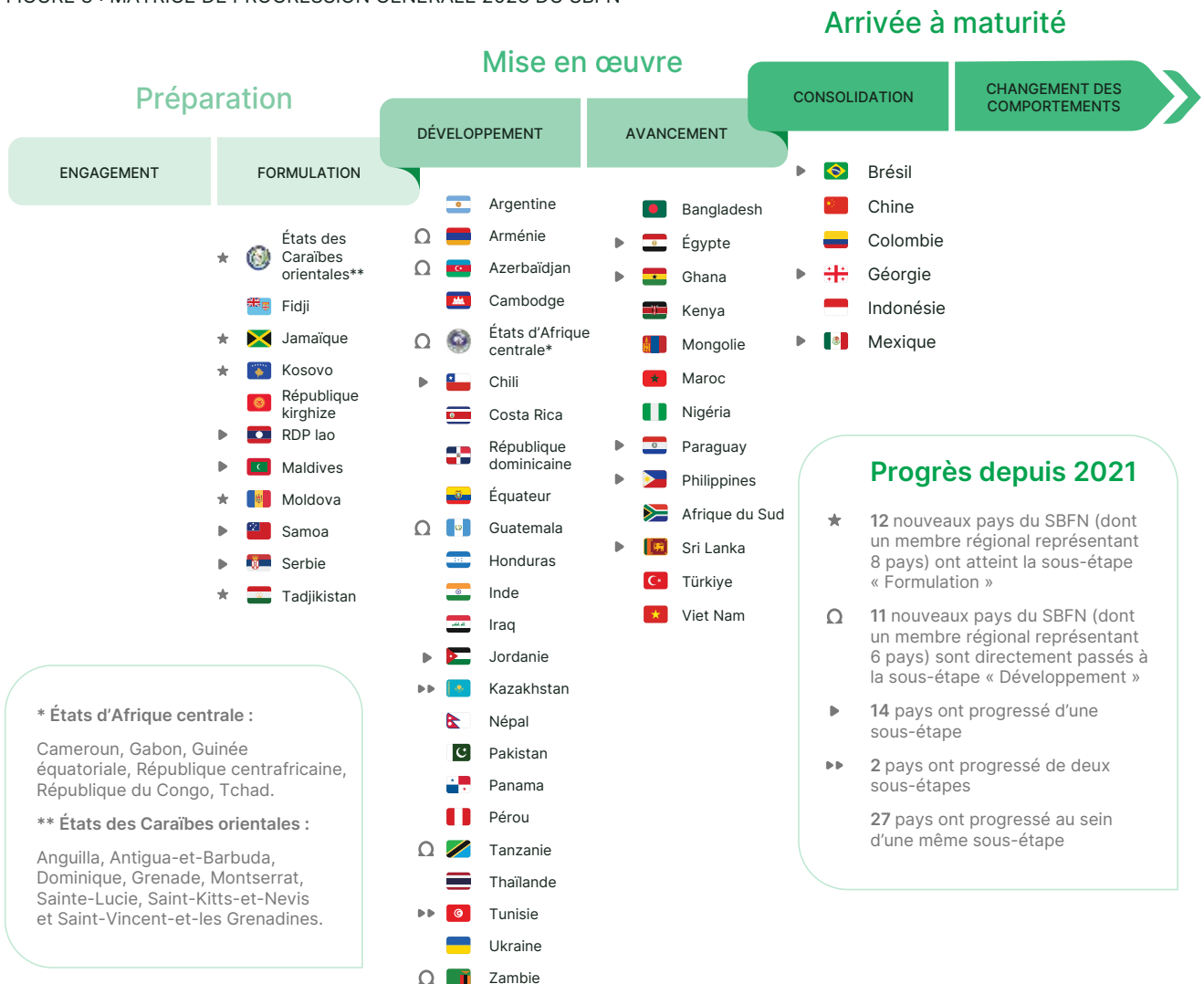
# I. Progrès et tendances générales

L'analyse comparative des progrès accomplis en matière de finance durable a été réalisée en 2023 en se référant aux trois piliers du cadre de mesure du SBFN : Intégration ESG, Gestion des risques climatiques et naturels et Financements durables. La présente section résume les progrès observés dans les pays du SBFN ainsi que les tendances identifiées à partir des informations communiquées et documentées par les membres et vérifiées par le Secrétariat du SBFN<sup>5</sup>.

## PRINCIPAUX PROGRÈS RÉALISÉS PAR LES MEMBRES DU SBFN

La matrice de progression 2023 du SBFN illustre la rapidité des actions réglementaires menées par les membres pour étendre et approfondir l'élaboration et la mise en œuvre de cadres nationaux et régionaux de finance durable, conformément aux tendances et aux bonnes pratiques internationales.

FIGURE 3 : MATRICE DE PROGRESSION GÉNÉRALE 2023 DU SBFN



<sup>5</sup> Les indicateurs présentés dans le Rapport d'étape global reposent sur les données communiquées par les membres jusqu'en février 2024. Il est possible que tout fait nouveau survenu depuis cette date ou non signalé par les membres au Secrétariat du SBFN dans le cadre de la collecte des données ne soit pas pris en compte. Il est également possible que les pays qui ont adhéré au réseau après la fin du processus de collecte des données auprès des membres du SBFN, en février 2024, ne figurent pas dans cette évaluation. Les conclusions de cette étude portent sur un total de 66 pays.

## Préparation

Un engagement formel à réaliser des progrès en matière de finance durable a été annoncé, et des mesures ont été prises pour préparer l'élaboration d'un ou de plusieurs cadres nationaux de finance durable.

- Alors que le nombre de pays membres a augmenté de 60 %, **tous les pays traduisent rapidement leurs premiers engagements en actions, au-delà de la sous-étape Engagement.**
- **18 pays (27 %)<sup>6</sup> ont atteint la sous-étape Formulation** et prennent des mesures concrètes pour préparer l'élaboration de cadres nationaux de finance durable.

## Mise en œuvre

Un premier cadre national a été officiellement lancé, des outils et des initiatives de mise en œuvre (renforcement des capacités, etc.) sont en place ou en cours d'élaboration, la notification par les acteurs du marché est encouragée ou exigée et le cadre est élargi pour couvrir plusieurs parties du système financier.

- **42 pays (64 %) ont mis en place leur premier cadre de finance durable et ainsi atteint l'étape Mise en œuvre.**
- **29 pays (44 %)<sup>7</sup> ont atteint la sous-étape Développement**, après avoir publié leur premier cadre et axé leurs efforts sur l'élaboration d'orientations et de cadres supplémentaires et le renforcement des capacités au niveau des organes de réglementation et du marché.
- **13 pays (20 %) ont atteint la sous-étape Avancement**, à la suite de l'adoption d'outils de mise en œuvre et d'approches de supervision pour soutenir la mise en œuvre de cadres nationaux et régionaux de finance durable, couvrant de nombreuses parties du système financier.

## Arrivée à maturité

Une série complète d'initiatives et de cadres nationaux conformes aux normes internationales et couvrant l'ensemble du système financier est en place. La mise en œuvre est intégrée dans les activités de suivi et de supervision, et peut être mesurée grâce à des données cohérentes et comparables.

- **6 pays (9 %) ont atteint la sous-étape Consolidation de l'étape Arrivée à maturité**, ce qui indique l'existence d'un ensemble complet de cadres nationaux et régionaux de finance durable couvrant l'ensemble du secteur financier, et la communication de données attestant la mise en œuvre.
- Les éléments attestant la mise en œuvre et le changement des comportements restent limités. Pour atteindre la **sous-étape Changement des comportements**, les pays doivent disposer d'un ensemble pleinement intégré d'initiatives et de cadres de finance durable dans tous les sous-secteurs du système financier, avec des obligations d'information et des données pluriannuelles sur la mise en œuvre.

Bien que des améliorations aient été constatées en ce qui concerne les données sur la mise en œuvre, avec 27 pays (41 %) communiquant des données quantitatives sur la finance durable, les membres sont encouragés à poursuivre leurs efforts pour améliorer la mesure de la mise en œuvre par le secteur financier des cadres de finance durable.

<sup>6</sup> Dont huit pays représentés par la Banque centrale des Caraïbes orientales (ECCB) : Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Montserrat, Saint-Christophe (Saint-Kitts) et Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

<sup>7</sup> Dont six pays représentés par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) et la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF) : Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo et Tchad.

## RÉSUMÉ DES PRINCIPALES TENDANCES

- **L'élaboration de cadres de finance durable progresse grâce à l'adoption d'approches intégrées telles que les feuilles de route pour la finance durable.**

Quarante-huit pays (73 %) ont publié 421 cadres (soit une hausse de 107 % depuis 2021) qui formulent des politiques, des directives, des principes et des orientations techniques, et définissent les attentes en matière de finance durable. Quinze pays (23 %) ont publié leur premier cadre de finance durable. À ce jour, 15 pays (23 %) ont publié des feuilles de route pour la finance durable, tandis que d'autres ont entamé leur élaboration, en utilisant la Boîte à outils du SBFN sur l'élaboration de feuilles de route pour la finance durable (2023)<sup>8</sup>. Les feuilles de route pour la finance durable sont jugées utiles pour développer des marchés financiers durables, car elles offrent une approche consolidée et multipartite pour identifier les opportunités et les obstacles, et ouvrent la voie à des réformes stratégiques. Les pays avancés membres du SBFN incorporent également les cadres existants dans des approches intégrées afin d'amplifier les liens entre la gestion des risques, le financement et la divulgation des risques et opportunités liés à l'ESG, au climat et à la nature.

- **Le succès de la mise en œuvre repose sur des mesures réglementaires et sectorielles visant à renforcer l'application de la législation, à encourager l'adoption, à développer les capacités et à favoriser la collaboration.**

Les membres ont adopté divers mécanismes pour soutenir la mise en œuvre des cadres, notamment : i) des structures de gouvernance publique-privée pour assurer la surveillance ; ii) des outils et orientations techniques pour soutenir la mise en œuvre des cadres par le secteur financier ; iii) des programmes systématiques de renforcement des capacités et de sensibilisation pour assurer l'amélioration continue des connaissances et des capacités en matière de finance durable ; et iv) des mesures de surveillance et d'incitation pour gérer les risques, augmenter les flux de capitaux, et encourager l'adoption précoce. Dix-neuf pays (29 %) ont mis en place des mesures d'incitation pouvant inclure des exigences en matière de capital vert, des améliorations des termes du crédit, des subventions financières, des mécanismes de prêt et des primes de performance. Toutefois, la majorité des pays commencent tout juste à mettre en œuvre ces mesures d'incitation.

- **Les cadres d'intégration ESG ont été adoptés par les pays du SBFN en tant que fondement de la finance durable et de la lutte contre l'écoblanchiment (« greenwashing »).**

Les réglementations et directives sur l'intégration ESG constituent souvent la première étape de l'action publique. Elles fournissent aux institutions financières une solide base pour gérer les risques et les impacts environnementaux et sociaux (E&S) de leurs activités. Trente-six pays (55 %) ont adopté de tels cadres, étroitement alignés sur les normes internationales telles que les normes de performance d'IFC. Les pays du SBFN s'appuient sur leurs cadres d'intégration ESG et les affinent pour soutenir la mise en œuvre des exigences de sauvegarde pour l'émission d'instruments financiers durables, tels que les obligations et les prêts thématiques, et pour démontrer l'alignement sur les taxonomies. En exigeant une bonne gouvernance et la gestion des risques E&S, en plus de l'obtention d'impacts environnementaux et sociaux positifs, ces cadres contribuent à éviter l'écoblanchiment et à soutenir les progrès en matière de développement.

---

<sup>8</sup> Voir <https://www.sbfnetwork.org/sbfnet-toolkit-developing-sustainable-finance-roadmaps/>.

- **Les pays du SBFN ont réalisé des progrès significatifs et rapides dans l'élaboration de cadres de gestion des risques climatiques pour le secteur financier, alignés sur les tendances et les normes internationales.**

Trente-cinq pays (53 %) ont adopté des cadres de gestion des risques climatiques. Ces actions sont principalement conduites par les organes de réglementation, signe des importantes contributions des plateformes et réseaux internationaux qui établissent des liens entre le changement climatique et la stabilité financière. Vingt-six pays (39 %) font référence à au moins une norme internationale de gestion et de divulgation des risques climatiques dans leur cadre sur les risques climatiques. Neuf pays (14 %) ont réalisé des évaluations préliminaires et pris des mesures pour étudier les liens entre les risques naturels et les activités du secteur financier et les membres ont à cœur de continuer de développer les connaissances et la sensibilisation. Conscients des incidences des risques climatiques et naturels sur le secteur financier hors banques, seize pays (24 %) ont fait état de cadres couvrant le secteur financier non bancaire, en particulier les sous-secteurs des caisses de retraite et de l'assurance.

- **L'augmentation du nombre de taxonomies pour la finance durable et de directives sur l'émission d'obligations thématiques par les pays du SBFN oriente les flux financiers vers des activités qui soutiennent les objectifs mondiaux et nationaux de développement durable.**

Treize pays (20 %) sont dotés de taxonomies de la finance durable publiées par un régulateur du secteur financier ou une association bancaire, tandis que onze pays (17 %) en élaborent une. La majorité des taxonomies couvrent les actifs verts, mais certaines taxonomies émergentes couvrent également les activités présentant des avantages sociaux et ayant un impact plus large sur les objectifs de développement durable (ODD). Les directives sur les prêts et les obligations thématiques sont d'autres cadres essentiels permettant de débloquer des investissements durables. L'émission d'obligations thématiques a atteint 610 milliards de dollars dans trente-cinq pays du SBFN, soulignant ainsi le rôle crucial que les instruments thématiques peuvent jouer pour orienter les flux financiers vers des objectifs de durabilité. Les membres du SBFN illustrent de plus en plus la manière dont l'intégration des objectifs d'inclusion dans les mesures de finance durable peut contribuer au progrès social, notamment par le biais de la finance verte inclusive, de l'égalité des genres et de la finance numérique durable : vingt-sept pays (41 %) ont intégré de telles approches dans leurs cadres de finance durable.

- **Les cadres de finance durable signalés par les membres du SBFN pour le secteur bancaire sont nettement plus avancés que ceux couvrant les secteurs non bancaires, mais les pays du SBFN élargissent leur couverture.**

Dans les pays du SBFN, le secteur bancaire a toujours été l'un des premiers à adopter les cadres et les pratiques de finance durable. Cependant, le secteur non bancaire, dont les caisses de retraite, les institutions de microfinance, les compagnies d'assurance, les fonds d'investissement, est en train de rattraper son retard en intégrant les principes de la finance durable dans ses activités. Bien que les rapports des membres du SBFN sur les progrès réalisés dans les secteurs non bancaires restent limités, vingt pays (30 %) ont fourni des informations sur leurs cadres couvrant ces secteurs, élargissant ainsi la portée des politiques dans l'ensemble de l'écosystème financier. Les informations disponibles devraient augmenter dans les années à venir, parallèlement à l'élargissement du SBFN aux organes de réglementation et aux associations professionnelles non bancaires.

## II. Résultats de l'évaluation comparative par pilier

### 1 PILIER 1 : INTÉGRATION ESG

Le pilier « Intégration ESG » évalue les pratiques et les cadres nationaux et régionaux de gestion des risques ESG dans le secteur financier. Dans la version 2023 du cadre de mesure, les indicateurs d'intégration ESG continuent de se concentrer principalement sur les efforts déployés par le secteur financier pour intégrer les risques et les impacts E&S dans les décisions d'investissement. Ces pratiques comprennent notamment l'évaluation et la gestion des impacts E&S dans les opérations de financement (au niveau des clients, des transactions et/ou des projets), ainsi que les considérations associées en matière de gouvernance d'entreprise et de divulgation d'informations.

FIGURE 4 : RÉSULTATS DE LA MATRICE DE PROGRESSION POUR LE PILIER 1 : INTÉGRATION ESG



**\* États d'Afrique centrale :**

Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo, Tchad.

**\*\* États des Caraïbes orientales :**

Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

La matrice de progression du SBFN pour le premier pilier met en évidence les progrès continus des pays membres dans la mise en place de cadres d'intégration ESG. Pilier le plus avancé chez les membres du SBFN, **l'intégration ESG souligne l'importance fondamentale de la gestion des risques ESG dans le parcours d'un pays en matière de finance durable**. Parmi les pays du SBFN, 39 % ont atteint les sous-étapes « Avancement » ou « Consolidation », ce qui indique que l'adoption des cadres d'intégration ESG a été assortie d'outils de soutien, d'activités de renforcement des capacités et de structures de gouvernance pour la mise en œuvre.

### Progrès au niveau du pilier

**Les cadres d'intégration ESG ont été largement adoptés par les pays du SBFN en tant que fondement de la gestion des risques E&S lors des décisions d'investissement.** Les réglementations et directives sur l'intégration ESG constituent souvent la première étape de l'action en matière de politiques et créent des conditions équitables pour la finance durable. Trente-neuf pays (59 %) ont adopté de tels cadres, étroitement alignés sur les normes internationales telles que les normes de performance d'IFC. L'une des principales caractéristiques des cadres d'intégration ESG est que les institutions financières doivent élaborer une stratégie, des politiques et des systèmes opérationnels de gestion des risques environnementaux et sociaux (GRES), la responsabilité de leur mise en œuvre étant assumée par la direction générale et leur contrôle par le conseil d'administration (ou son équivalent). Trente-sept pays (56 %) ont mis en place de telles exigences.

**Les pays du SBFN s'appuient sur les cadres d'intégration ESG pour prévenir l'écoblanchiment et gérer les risques dans les instruments de finance durable.** Les taxonomies pour la finance durable publiées par les membres comprennent de plus en plus souvent des exigences spécifiques concernant l'application des garanties E&S. Celles-ci couvrent notamment le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et des garanties sociales minimales, ainsi que l'obligation de respecter les réglementations nationales E&S ou des directives spécifiques de gestion des risques contenues dans d'autres cadres. Cette tendance renforce le rôle de la GRES en tant qu'aspect essentiel de l'ensemble de l'architecture de la finance durable, y compris les normes établies pour le financement de projets et les directives sur les obligations thématiques. Sur les treize pays du SBFN dotés d'une taxonomie, huit incluent le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ainsi que des garanties sociales minimales. Les cinq autres exigent le respect de directives ou de principes distincts de GRES ou, expressément, de la réglementation environnementale et sociale nationale.

#### **Étude : IFC publie une étude sur l'alignement et l'interopérabilité du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » énoncé dans la taxonomie de l'Union européenne (UE) et les normes de performance d'IFC**

En mai 2023, IFC et l'Association des principes d'Équateur ont publié un document intitulé *Promoting Interoperability Across Environmental and Social Risk Management Frameworks*<sup>9</sup> qui examine les liens et établit des comparaisons pratiques entre le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et les garanties minimales figurant dans la taxonomie de l'UE, et les normes de performance d'IFC et les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (EHS) du Groupe de la Banque mondiale. Ce rapport conclut que les normes de performance et les Directives EHS constituent des cadres de référence crédibles pour évaluer l'alignement d'une activité commerciale sur le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et de garanties minimales de la taxonomie de l'UE. En particulier, les normes de performance et les Directives EHS constituent un cadre utile pour satisfaire aux exigences de la taxonomie de l'UE pour les activités menées en dehors de l'UE.

<sup>9</sup> Voir <https://www.ifc.org/ifceutaxonomy>.



**Les cadres d'intégration ESG deviennent de plus en plus sophistiqués afin de répondre aux problèmes de mise en œuvre et de mieux s'intégrer dans les initiatives élargies de finance durable.** Douze pays (18 %) ont réalisé des évaluations pour identifier les risques ESG systémiques dans les principaux secteurs de crédit et d'investissement. Ces évaluations peuvent contribuer à l'élaboration et au renforcement des cadres de GRES, y compris l'élaboration de directives sectorielles, qui sont particulièrement pertinents pour les risques E&S élevés et les secteurs où il est difficile de réduire les émissions dans le contexte d'une transition juste vers des économies à faible intensité de carbone. Ces approches aident également les pays à définir les liens entre l'intégration ESG par le biais de la GRES et la gestion des risques climatiques et naturels en fournissant des outils de mise en œuvre et des orientations. Trente-trois pays (50 %) ont élaboré des orientations et des outils techniques pour renforcer la mise en œuvre des cadres d'intégration ESG.

**Exemple national : La Géorgie encourage une finance durable intégrée grâce à des directives ESG tenant compte de la double matérialité**

Les *Directives ESG intégrant une perspective de double matérialité*<sup>10</sup> (2023) de la Banque nationale de Géorgie fournissent aux institutions financières une approche globale de l'intégration des questions ESG et de la gestion des risques. Ces travaux comprennent des orientations sur l'intégration des risques ESG et climatiques dans les processus de suivi et de diligence raisonnable au niveau des transactions, et des approches pour évaluer et gérer les risques financiers liés au climat et à la nature au niveau des portefeuilles. Les directives ESG visent à fournir aux institutions financières un moyen de gérer efficacement les risques ESG, en identifiant les opportunités et en orientant les marchés vers un comportement plus respectueux de l'environnement et de la société.

---

<sup>10</sup> Banque nationale de Géorgie, Directives ESG intégrant une perspective de double matérialité, 2023, <https://nbg.gov.ge/en/page/esg-guidelines>.

## Recommandations à l'intention des membres du SBFN

Bien que l'intégration ESG soit largement adoptée dans les pays du SBFN, les membres devraient concentrer leurs efforts sur les considérations clés suivantes :

- **Approfondissement des cadres ESG** : Bien que les institutions financières soient généralement tenues d'élaborer des politiques et des systèmes de GRES, y compris la mise en place d'un système de gestion environnementale et sociale, les membres devraient élaborer des orientations et des outils pour faciliter leur mise en œuvre. Ceux-ci comprennent des manuels de mise en œuvre de la GRES, des listes de contrôle sectorielles, des outils de diligence raisonnable, des exigences en matière de suivi et de rapports sur les performances ESG, ainsi que des formations périodiques.
- **Normes de déclaration et de divulgation à l'intention des institutions financières** : Les institutions financières devraient fournir des rapports et des informations normalisés et comparables sur leurs politiques de gestion des risques ESG, systèmes, pratiques de diligence raisonnable et performances des portefeuilles, afin de mesurer la mise en œuvre effective des cadres d'intégration ESG par le secteur financier et de promouvoir la transparence et la responsabilisation.
- **Tirer parti des cadres ESG pour élargir les efforts en matière de finance durable** : Les membres, reconnaissant les liens existant entre les risques ESG au niveau des transactions et les risques financiers liés au climat et à la nature, devraient favoriser les flux de capitaux vers des activités durables et s'efforcer d'améliorer leurs cadres d'intégration ESG afin de soutenir plus efficacement l'investissement durable tout en empêchant l'écoblanchiment.

## 2

# PILIER 2 : GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES ET NATURELS

Le pilier « Gestion des risques climatiques et naturels » mesure l'adoption et la mise en œuvre de cadres par le secteur financier pour contribuer aux efforts nationaux et internationaux de gestion de ces risques et soutenir les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Les mises à jour de ce pilier apportées en 2023 reflètent les tendances internationales et fournissent des indicateurs supplémentaires pour évaluer les cadres abordant les risques climatiques et de nouveaux indicateurs pour évaluer la façon dont les pays gèrent les risques pour le secteur financier découlant de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes.

Alors que le premier pilier sur l'intégration ESG se concentre principalement sur l'évaluation et la gestion des risques et des impacts E&S dans les opérations de financement (au niveau des clients, des transactions et/ou des projets) et les structures de gouvernance associées, le deuxième pilier met l'accent sur l'évaluation et la gestion des risques financiers à moyen et long terme pour le secteur financier qui découlent du changement climatique et de la dégradation de la nature, en mettant davantage l'accent sur ces questions au niveau des portefeuilles. Le SBFN reconnaît ces liens et la nécessité d'une intégration plus poussée pour traiter de manière cohérente les questions couvertes par les piliers 1 et 2.

FIGURE 5 : RÉSULTATS DE LA MATRICE DE PROGRESSION POUR LE PILIER 2 : GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES ET NATURELS



\* États d'Afrique centrale :

Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo, Tchad.

\*\* États des Caraïbes orientales :

Anguilla, Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Comme l'illustre la matrice de progression du SBFN pour le pilier 2, les régulateurs et les associations professionnelles orientent activement les efforts nationaux et internationaux déployés pour gérer les risques climatiques et naturels. Depuis 2021, les pays du SBFN ont rapidement progressé dans l'élaboration de cadres de gestion des risques climatiques. Dans une large mesure, cette évolution reflète la traduction des engagements nationaux pris dans le cadre de l'Accord de Paris en mesures réglementaires, ainsi que l'élaboration rapide d'approches et de normes reconnues au niveau international.

### Progrès au niveau du pilier

**Les pays du SBFN ont réalisé des progrès significatifs dans l'élaboration de cadres de gestion des risques climatiques dans le secteur financier, grâce à l'élaboration rapide de stratégies, de normes et d'initiatives internationales visant à soutenir les engagements en faveur de la neutralité carbone et l'alignement sur les objectifs de Paris.**

- **35 pays (53 %)** ont adopté des cadres de gestion des risques climatiques, soit une forte augmentation par rapport aux quatre pays recensés en 2021.
- **26 pays (39 %)** font référence dans leur cadre à au moins une norme internationale de gestion et de divulgation des risques climatiques, ce qui confirme la tendance des membres à aligner leurs cadres sur des normes reconnues à l'échelle mondiale.
- **26 pays (39 %)** ont fait état de cadres de gestion des risques climatiques mis en place par les régulateurs, contre **14 pays (21 %)** faisant état de cadres mis en place par les associations professionnelles<sup>11</sup>. Les régulateurs prennent de plus en plus l'initiative d'élaborer des évaluations, des exigences réglementaires et des orientations pour le secteur financier, soulignant ainsi la contribution majeure des réseaux internationaux et des organismes de normalisation à l'établissement de liens entre les questions liées au changement climatique et la stabilité financière<sup>12</sup>.
- **11 pays (17 %)** ont commencé à intégrer des exigences ou des orientations pour que les institutions financières élaborent et communiquent des plans de transition, y compris des objectifs, des actions et des mécanismes de responsabilisation pour aligner leurs activités commerciales afin d'atteindre la neutralité carbone.

---

<sup>11</sup> Plusieurs pays ont fait état d'un ensemble de cadres publiés à la fois par les régulateurs et les associations professionnelles.

<sup>12</sup> Y compris les travaux du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS), du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS), du Conseil de stabilité financière et du groupe de travail du G20 sur la finance durable ; ainsi que la reconnaissance des recommandations du groupe de travail sur la divulgation d'informations financières relative au climat (TCFD) en tant que norme de référence, et sa fusion avec les normes de divulgation du Conseil international des normes de durabilité publiées en juin 2023.

### **Exemple national : Cadre de gestion des risques climatiques et naturels de la Colombie**

Au fil des années, la Colombie a mis en place un ensemble complet de réglementations, de directives et d'évaluations techniques destinées à soutenir le secteur financier dans la gestion intégrée des risques climatiques et naturels. La Surintendance financière de Colombie (SFC) a élaboré sa feuille de route pour le verdissement du système financier colombien<sup>13</sup>, qui définit des plans d'action dans cinq domaines : taxonomie verte ; innovation financière ; données, mesures et informations ; intégration des questions ESG ; et outils de mesure et de surveillance des risques climatiques et naturels. Cette feuille de route complète la réglementation (circulaire externe 031/2021<sup>14</sup>) exigeant des émetteurs qu'ils publient des informations sur les questions E&S matérielles, ainsi que des orientations techniques sur l'intégration des risques climatiques dans la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les pratiques d'information des secteurs de la banque et de l'assurance<sup>15</sup>. L'association des banques et institutions financières de Colombie (Asobancaria) a également publié des orientations volontaires pour que le secteur intègre les risques climatiques dans les approches de gestion des risques ESG des institutions financières<sup>16</sup>.

### **Les pays du SBFN continuent d'intégrer les aspects liés aux risques climatiques et les approches de GRES.**

Les membres du SBFN ne se contentent pas de tirer parti des cadres de GRES pour y inclure des aspects liés au climat, mais les intègrent de manière plus exhaustive dans les approches de gestion des risques climatiques. Vingt-six pays (39 %) ont indiqué que leur cadre de gestion des risques climatiques est intégré dans un cadre élargi de gestion des risques ESG. Cette intégration se fait de multiples façons :

- Intégration des questions liées au changement climatique dans les réglementations et directives relatives à la GRES pour les activités de crédit
- Intégration de l'évaluation et de la gestion des risques climatiques et des impacts E&S dans le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » des taxonomies vertes et durables et/ou des directives relatives aux obligations thématiques.
- Intégration complète des cadres de gestion des risques ESG et climatiques pour les institutions financières dans une perspective de double matérialité, en abordant à la fois la gestion des impacts E&S au niveau des transactions et la prise en compte des risques financiers liés au climat au niveau du portefeuille lors des décisions d'investissement. Quatorze pays (21 %) ont fait état de cadres qui reconnaissent le concept de double matérialité<sup>17</sup>, avec des niveaux variables d'intégration des cadres de gestion des risques ESG.

<sup>13</sup> Surintendance financière de Colombie (SFC), *Hacia el enverdecimiento del sistema financiero colombiano*, 2023, <https://bit.ly/sfcstrategy>.

<sup>14</sup> Surintendance financière de Colombie (SFC), Circulaire externe 031 de 2021, [https://bit.ly/sfcce031\\_2021](https://bit.ly/sfcce031_2021).

<sup>15</sup> Surintendance financière de Colombie (SFC), *Gestion des risques et opportunités climatiques pour les organismes de crédit* — Document technique, 2022. <https://bit.ly/3USNKnZ> ; et Surintendance financière de Colombie (SFC), *Gestion des risques et opportunités climatiques pour le secteur des assurances* — Document technique, 2023, <https://bit.ly/3TsqWZQ>.

<sup>16</sup> Asobancaria, *Directives générales pour la gestion des risques environnementaux et sociaux (ARAS)*, 2021 (<https://www.asobancaria.com/wp-content/uploads/2022/05/Guia-ARAS-Asobancaria-2021.pdf>) ; et Guide de mise en œuvre des recommandations du TCFD par les institutions financières en Colombie, 2022 (<https://www.asobancaria.com/wp-content/uploads/2022/05/Guia-TCFD-para-entidades-financieras-en-Colombia.pdf>).

<sup>17</sup> Le concept de double matérialité, tel que défini dans le cadre de mesure du SBFN, reconnaît que les institutions financières peuvent être influencées par des facteurs tels que les questions environnementales et sociales, le changement climatique et la nature et/ou avoir un impact sur celles-ci.

### **Exemple national : Les régulateurs marocains prennent des mesures pour intégrer les risques climatiques dans la supervision du secteur financier**

La Banque centrale du Maroc (BAM) et la Banque mondiale ont réalisé en 2022 une évaluation de la vulnérabilité du secteur financier marocain aux risques physiques et de transition liés au climat. Cette évaluation indique que la matérialisation de ces risques pourrait avoir des impacts considérables, mais gérables, sur le système bancaire marocain, et qu'un cadre réglementaire et de surveillance solide pourrait contribuer à atténuer ces risques<sup>18</sup>. La Banque centrale a identifié la gestion des risques climatiques comme une priorité essentielle et s'efforce d'intégrer pleinement les risques climatiques dans ses pratiques de supervision. Une directive a été publiée sur la gestion des risques financiers, climatiques et environnementaux et la BAM envisage la gestion des risques climatiques et l'évaluation de la gouvernance dans le cadre de son processus de surveillance et d'évaluation, au titre duquel un projet pilote a été achevé en 2023. Cela dit, le peu de données disponibles pour surveiller l'exposition aux risques financiers reste un obstacle majeur à sa mise en œuvre.

### **Les pays du SBFN réalisent des évaluations préliminaires et prennent des mesures pour étudier les liens entre les risques naturels et les activités du secteur financier.**

Conscients du besoin de tenir compte des risques naturels au sens large, les régulateurs et les acteurs du secteur financier s'efforcent d'approfondir leurs connaissances et leur expérience dans le sillage de l'accord historique de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15) et de l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui a placé la nature au premier plan des préoccupations mondiales. Les recommandations et orientations du groupe de travail sur la divulgation d'informations financières relatives à la nature (TNFD) définissent en outre un cadre permettant aux entreprises d'évaluer les relations de dépendance, les impacts, les risques et les opportunités liés à la nature, d'en rendre compte et de prendre des mesures en conséquence<sup>19</sup>. Il s'agit d'un domaine nouveau dans lequel les pays doivent encore approfondir leurs connaissances, et neuf pays (14 %) ont fait état de cadres sur les risques financiers liés à la nature, qui sont généralement intégrés dans des cadres élargis de gestion des risques ESG et/ou climatiques.

### **Exemple national : La Banque centrale des Philippines étudie les liens entre la nature et le secteur bancaire**

La Bangko Sentral ng Pilipinas (BSP, la banque centrale des Philippines) a publié le rapport intitulé *The Impact of Biodiversity Loss on the Philippine Banking System: A Preliminary Analysis*<sup>20</sup> (2023) afin de soutenir l'élaboration des politiques futures. Si les premiers résultats semblent indiquer que l'impact direct de la perte de biodiversité sur la solvabilité des banques pourrait être limité, ce rapport souligne la nécessité d'estimer les dépendances indirectes à l'égard des services écosystémiques et l'impact de la perte de biodiversité sur le crédit, et donc sur la solvabilité des banques.

<sup>18</sup> Voir Banque mondiale, Rapport sur le climat et le développement au Maroc, 2022, <https://www.worldbank.org/en/country/morocco/publication/morocco-country-climate-and-development-report>.

<sup>19</sup> Voir <https://tnfd.global/publication/recommendations-of-the-taskforce-on-nature-related-financial-disclosures/>

<sup>20</sup> Bangko Sentral ng Pilipinas (BSP). The Impact of Biodiversity Loss on the Philippine Banking System: A Preliminary Analysis. 2023, <https://www.bsp.gov.ph/Pages/MediaAndResearch/PublicationsAndReports/Discussion%20Papers/DP202303.pdf>.

**Des cadres de gestion des risques climatiques et naturels sont en cours d'adoption dans le secteur financier non bancaire.** Seize pays (24 %) ont fait état de l'existence de cadres de gestion des risques climatiques et/ou naturels dans le secteur non bancaire. Ces cadres couvrent principalement les secteurs des caisses de retraite, de la gestion d'actifs et de l'assurance en leur qualité d'investisseurs, y compris les évaluations des risques sectoriels et les directives pour l'intégration des risques climatiques spécifiquement axées sur ces secteurs. Par exemple, le Mexique et la Colombie ont publié des orientations détaillées sur l'intégration des facteurs ESG — dont les risques climatiques — dans les politiques d'investissement des secteurs de la gestion d'actifs, des caisses de retraite et de l'assurance. En outre, des cadres sur la divulgation d'informations sur le climat faisant référence à des normes internationales telles que les recommandations du TCFD ont été mis en place pour les acteurs des marchés financiers dans 14 pays (21 %).

### Recommandations à l'intention des membres du SBFN

À l'avenir, les membres devraient continuer à améliorer leur compréhension des incidences des risques climatiques et naturels sur les secteurs financiers de leurs pays ou régions et poursuivre leurs efforts pour adopter et renforcer leurs cadres en tenant compte des points suivants :

- **Concevoir des plans de transition :** Face à l'urgence d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, les membres sont encouragés à considérer les plans de transition comme un outil de mise en œuvre utile pour les institutions financières afin d'élaborer des approches claires et crédibles pour aligner leurs activités commerciales sur les voies de la décarbonation dans un délai défini. En fournissant des stratégies, des objectifs, des actions et des mécanismes de responsabilisation détaillés et tournés vers l'avenir pour aligner les activités des entreprises sur l'objectif final de la neutralité carbone, les plans de transition complètent les outils réglementaires actuels afin de permettre la transition de l'économie réelle. Les membres du SBFN sont toutefois encouragés à suivre le dialogue international en cours sur la question, car il est difficile de garantir la crédibilité et l'efficacité des plans de transition, tandis que le rôle des régulateurs dans leur développement et leur supervision reste à préciser.
- **Renforcement des données et des rapports :** Le manque de données disponibles reste un obstacle à la mise en œuvre effective des cadres de gestion des risques climatiques et naturels. Les membres devraient veiller à l'existence de mécanismes de collecte de données pour suivre la mise en œuvre dans l'ensemble du secteur financier, ainsi que d'obligations d'information pour garantir la transparence et la responsabilité.
- **Intégration des risques naturels :** Les membres devraient continuer d'évaluer les incidences des risques naturels sur le secteur financier et leur intégration dans les considérations relatives aux risques climatiques. Les travaux menés par les réseaux internationaux tels que le NGFS pour aider le secteur financier à améliorer ses connaissances sur les risques financiers liés à la nature<sup>21</sup> peuvent fournir des ressources utiles, en plus des normes internationales reconnues telles que les recommandations du TNFD.

---

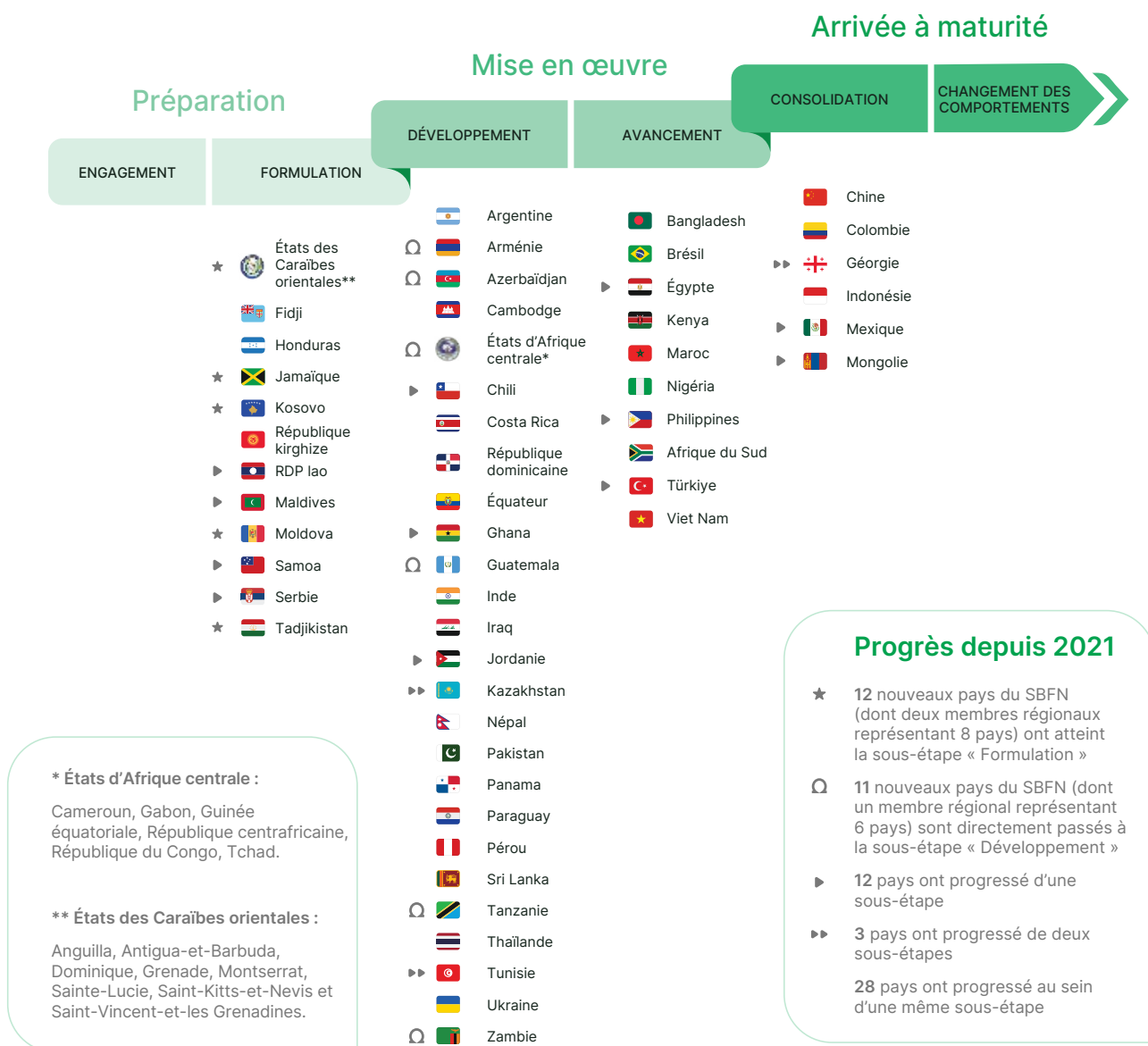
<sup>21</sup> Le document *Addressing Nature-related Financial Risks: a Conceptual Framework to guide Action by Central Banks and Supervisors* publié par le NGFS en septembre 2023 constitue une première tentative de fournir aux régulateurs des orientations concernant les éléments pertinents des risques financiers liés à la nature. Désireux de promouvoir la prise en compte des risques naturels, le NGFS a publié un document technique formulant des recommandations pour l'élaboration de scénarios d'évaluation des risques économiques et financiers liés à la nature (décembre 2023), afin de jeter les bases de l'élaboration future de tels scénarios.

### 3

## PILIER 3 : FINANCEMENT DURABLE

Le pilier « Financement durable » évalue les politiques et les outils mis en place dans le cadre d'initiatives réglementaires et volontaires visant à orienter les flux de capitaux vers des objectifs liés au climat, à la société, à l'économie verte et à la durabilité. Plus précisément, ce pilier rend compte des progrès réalisés aux niveaux national et régional dans l'élaboration et la mise en œuvre de cadres de finance durable ainsi que de directives, de taxonomies, d'outils de suivi et de mesures d'incitation liés à ces objectifs. Les mises à jour apportées à ce pilier en 2023 reflètent les priorités des membres du SBFN concernant l'intégration des objectifs sociaux, d'inclusion et d'accessibilité, ainsi que la prise en compte des mécanismes innovants pour mobiliser des capitaux vers des objectifs de durabilité.

FIGURE 6 : RÉSULTATS DE LA MATRICE DE PROGRESSION POUR LE PILIER 3 : FINANCEMENT DURABLE





La matrice de progression du SBFN pour le pilier 3 indique que 41 pays (62 %) ont atteint l'étape de la mise en œuvre. Si la majorité des pays ont adopté des cadres de finance durable (telles que des directives sur les obligations thématiques et, dans une moindre mesure, des taxonomies), ils continuent de travailler à l'opérationnalisation de leur mise en œuvre dans l'ensemble du secteur financier. Six pays ayant atteint la sous-étape Consolidation de l'étape Arrivée à maturité font œuvre de pionniers en matière de financement durable. Ils ont défini un ensemble complet de cadres couvrant l'ensemble du système financier pour orienter les flux financiers vers des activités vertes, sociales ou durables, et promouvoir l'accès à des données cohérentes et comparables.

## Progrès au niveau du pilier

**L'augmentation du nombre de taxonomies pour la finance durable encourage l'accélération des flux financiers vers des activités présentant des avantages environnementaux et sociaux, comme l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.**

- 13 pays du SBFN ont adopté une taxonomie pour la finance durable, sur les quelque 47 taxonomies ou listes d'activités durables publiées à ce jour dans le monde.
- 11 pays ont déclaré qu'ils élaborent une taxonomie.

Les taxonomies sont devenues un élément de base des écosystèmes nationaux de la finance durable. Bien qu'elles varient grandement en raison de l'absence de cadre international unique, de bons exemples d'interopérabilité existent, notamment dans les taxonomies publiées par les pays du SBFN :

- 8 pays font plus ou moins directement référence à la taxonomie de l'UE dans leur(s) cadre(s) de finance durable. Parmi ceux-ci, l'Afrique du Sud et la Colombie ont formellement adopté et adapté le modèle de l'UE pour leurs taxonomies nationales.
- 4 pays (Cambodge, Indonésie, Philippines et Thaïlande) sont membres de l'ASEAN et ont aligné leurs taxonomies sur celle de l'Association.
- 1 pays (Sri Lanka) incorpore des éléments de la taxonomie de l'UE et de la *Common Ground Taxonomy*.

Toutes les taxonomies de la finance durable publiées par les pays du SBFN couvrent des activités qui contribuent à l'atténuation des effets du changement climatique, et la plupart d'entre elles couvrent ou prévoient d'inclure des activités visant par exemple l'adaptation au changement climatique, la prévention de la pollution, l'économie circulaire, la protection des ressources en eau et les écosystèmes. Les questions suivantes suscitent un grand intérêt :

- Objectifs sociaux (réduction de la pauvreté, soins de santé, sécurité alimentaire, inclusion financière, éducation et égalité des genres), par exemple en Géorgie, en Indonésie et au Mexique
- Économie bleue (eau et océans), par exemple au Sri Lanka
- Objectifs de développement durable (ODD), par exemple en Indonésie et en Mongolie

La transition est également une priorité croissante dans tous les pays, avec l'adoption de différents mécanismes. Ceux-ci comprennent des systèmes de feux tricolores dans les taxonomies, qui indiquent les activités pleinement alignées (« vertes »), celles qui ne sont pas totalement vertes mais qui répondent aux critères de transition (« orange ») et celles qui ne sont pas alignées (« rouge »). Ils comprennent également l'application de principes et de plans de transition ou de mesures correctives pour encourager davantage de secteurs de l'économie à adopter des pratiques à faible intensité de carbone, respectueuses de l'environnement et inclusives.

#### **Exemple national : La Mongolie étend sa taxonomie verte à une taxonomie axée sur les ODD couvrant les objectifs environnementaux et sociaux**

En collaboration avec l'Association mongolienne de la finance durable, le Conseil de stabilité financière de Mongolie a adopté en 2023 une taxonomie sur les ODD<sup>22</sup> en élargissant sa taxonomie verte existante (2018) et en ajoutant des secteurs et des activités à impact social tels que la santé, l'éducation, les communications et les infrastructures abordables. La taxonomie mongolienne propose également des indicateurs clés d'impact social et environnemental alignés sur les ODD pour aider les investisseurs à mesurer et communiquer ces impacts et à vérifier les instruments et les transactions durables.

**Les cadres sur l'émission d'obligations thématiques continuent de se développer et 45 pays du SBFN ont émis 759 milliards de dollars d'obligations thématiques en 2023<sup>23</sup>, soulignant ainsi le rôle crucial que ces instruments jouent dans l'orientation des flux financiers vers des objectifs durables.** Pour soutenir l'émission d'instruments financiers durables, 28 pays (42 %) ont publié des directives sur les obligations thématiques. Il convient de noter l'élargissement de ces cadres au-delà des obligations vertes : la Colombie a ainsi étendu ses directives aux obligations sociales, durables et orange<sup>24</sup>, tandis que les directives du Brésil sur les obligations vertes ont été étendues à la dette durable. Parmi les pays du SBFN, la Chine émet le plus grand nombre d'obligations thématiques, devant le Chili, le Mexique, l'Inde, le Brésil et la Thaïlande. En pourcentage du PIB, la Türkiye occupe la première place (19 %), devant le Chili (15 %), le Pérou (5 %), la Géorgie (3 %), le Mexique (3 %) et la Thaïlande (3 %). Les obligations vertes constituent 63 % des émissions dans les pays du SBFN, tandis que les obligations sociales et durables y représentent respectivement 18 % et 13 % des obligations thématiques, bien que leur nombre augmente. Des pays comme le Chili et le Mexique se distinguent par leur approche équilibrée en matière d'obligations vertes et sociales. Ces obligations soutiennent un large éventail de projets, des énergies renouvelables aux logements sociaux, et illustrent le vaste potentiel des obligations thématiques dans la promotion des objectifs de durabilité. Le segment plus limité des obligations durables (6,5 %), qui lie les rendements financiers à des objectifs de durabilité, met en évidence une approche innovante de la finance.

<sup>22</sup> Conseil de stabilité financière, Taxonomie financière nationale des ODD (Mongolie), 2023, [https://drive.google.com/file/d/1VzZR\\_P5sN7NfYhvm8puXKb6GY1v9faS/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1VzZR_P5sN7NfYhvm8puXKb6GY1v9faS/view?usp=sharing).

<sup>23</sup> Source : Banque mondiale.

<sup>24</sup> Les directives colombiennes sur les obligations vertes (2020) définissent les obligations orange comme des obligations qui financent totalement ou partiellement des projets qui visent directement à promouvoir l'économie créative fondée sur le talent, la propriété intellectuelle, la connectivité et le patrimoine culturel.

**Les membres du SBFN illustrent de plus en plus la manière dont l'intégration des objectifs d'inclusion dans les mesures de finance durable peut stimuler la croissance économique et contribuer au progrès social.**

- **24 pays (39 %)** ont déclaré avoir défini des attentes pour améliorer l'accès au crédit des ménages à faible revenu, des petites entreprises et des groupes vulnérables, en mettant l'accent sur le soutien à l'adaptation et/ou à la résilience au changement climatique. Deux tiers de ces pays ont intégré ce thème dans des cadres généraux de finance durable.
- **22 pays (33 %)** soutiennent l'égalité des genres grâce à l'élaboration de politiques intégrées dans les taxonomies, les directives sur les obligations ou les obligations de divulgation.
- **13 pays (20 %)** promeuvent des initiatives numériques visant à améliorer l'accessibilité de la finance durable. Parmi celles-ci, citons l'initiative de la Mongolie qui vise à développer une plateforme centralisée de données ESG et la feuille de route du Sri Lanka qui aide les entreprises fintech à élaborer des outils numériques en faveur de l'inclusion financière.

**Exemple national : L'Égypte publie un cadre national pour promouvoir la finance verte inclusive**

L'Égypte reconnaît l'importance de mettre en œuvre des stratégies et des politiques pour promouvoir les pratiques de la finance durable inclusive (FDI). La Banque centrale d'Égypte (BCE) a fait œuvre de pionnier dans le domaine des initiatives FDI et de la finance verte en particulier. En 2021, des principes directeurs sur la finance durable ont été élaborés pour jeter les bases de la finance durable dans le secteur bancaire. Puis, en novembre 2022, un règlement sur les appels d'offres a été publié à la suite d'une analyse des lacunes réalisée par la BCE pour inciter le secteur bancaire à adopter des pratiques plus inclusives et durables. La collaboration entre les organismes de réglementation financière de l'Égypte souligne l'engagement du pays à promouvoir la durabilité et à favoriser une économie plus durable, conformément aux stratégies nationales telles que la Vision 2030, la Stratégie 2035 pour l'énergie durable, la Stratégie 2050 pour le changement climatique et ses contributions déterminées au niveau national (CDN). En outre, la publication par le ministère des Finances d'un cadre souverain de finance durable et d'obligations vertes souveraines témoigne de l'engagement de l'Égypte en faveur des efforts visant la FDI. Collectivement, ces mesures et la promotion de politiques axées sur la FDI visent à réduire la pauvreté et à assurer la prospérité des générations futures.

## Recommandations à l'intention des membres du SBFN

Avec l'adoption rapide de cadres nationaux et régionaux visant à soutenir la mobilisation de capitaux en faveur d'activités bénéfiques pour le climat et le développement durable, les membres du SBFN peuvent renforcer leurs efforts comme suit :

- **Assurer l'harmonisation et le renforcement continus des cadres** : Alors qu'un nombre croissant de pays publient des taxonomies, leur alignement et leur interopérabilité deviennent nécessaires pour faciliter l'investissement et éviter les coûts inutiles pour les institutions financières ayant des activités dans différentes juridictions. D'où le besoin de coordination et de concertation au niveau mondial, par exemple par l'intermédiaire du G20, de la Plateforme internationale sur la finance durable (IPSF), du SBFN et du NGFS, afin de favoriser la convergence autour d'éléments et d'activités de base, tout en reconnaissant le besoin que les pays adaptent leurs activités et l'ambition de leurs taxonomies en fonction des priorités locales et de la maturité du marché.
- **Renforcer la gouvernance de l'architecture de la finance durable aux niveaux national, régional et mondial** : Les études du SBFN confirment le besoin de disposer de solides structures de gouvernance en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'actualisation des cadres de finance durable. Des structures permanentes dirigées par les organes de réglementation, le secteur ou les parties prenantes, avec des mandats, des ressources et un leadership appropriés, sont importantes pour garantir la pertinence de ces cadres en fonction de l'évolution de la situation mondiale et régionale et des besoins nationaux. Les boîtes à outils du SBFN sur les feuilles de route pour la finance durable<sup>25</sup> et les taxonomies pour la finance durable<sup>26</sup> contiennent des exemples de telles structures de gouvernance. La demande du marché concernant l'intégration d'objectifs de durabilité élargis, dont la transition, l'égalité des genres, l'inclusion, l'adaptation au changement climatique et l'impact social, renforce la nécessité d'une gouvernance continue. Les taxonomies et les directives sur le financement thématique doivent également être complétées par des exigences de communication et d'information afin de mesurer l'alignement de la mobilisation globale des capitaux sur les objectifs de durabilité.
- **Améliorer l'accès à la finance durable** : S'il est essentiel d'accroître le volume de la finance durable, il est tout aussi important de veiller à ce que les communautés vulnérables, les femmes, les jeunes et les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) bénéficient également de ces nouvelles opportunités. Le nouveau groupe de travail spécial du SBFN sur la finance durable inclusive vise à fournir des définitions et des options standards aux membres du SBFN afin de mieux aligner les politiques et les actions futures sur les principes d'inclusion et de transition juste.
- **Examiner le rôle des incitations** : Les incitations restent un outil essentiel pour accroître les flux de capitaux. Quelques pays du SBFN ont mis en place des incitations visant les instruments financiers durables. Les incitations prévues par les organes de réglementation ou d'autres acteurs du secteur conformément à leurs mandats vont des exigences en matière de capital vert, de la facilitation de l'accès au crédit et des subventions financières aux primes de performance. Pour mieux promouvoir les incitations en tant que moyen d'accroître la finance durable, il est nécessaire de poursuivre les recherches et de partager les enseignements afin d'évaluer l'impact, le rapport coût-efficacité et la faisabilité des différentes options.

---

<sup>25</sup> Voir <https://www.sbfnetwork.org/sbfn-toolkit-developing-sustainable-finance-roadmaps/>.

<sup>26</sup> Voir <https://www.sbfnetwork.org/sbfn-toolkit-sustainable-finance-taxonomies/>.

### III. Perspectives et recommandations

Une action collective est à présent capitale, car la crise climatique, autrefois perçue comme une menace distante, se manifeste aujourd'hui de manière concrète. La gestion de ses effets dépend largement de la rapidité et de l'ampleur de la réaction du système financier, qui joue un rôle moteur dans la transition de l'ensemble de l'économie. Il est essentiel que les membres du SBFN et la communauté internationale renforcent leurs engagements et accélèrent leurs actions pour obtenir des effets durables.

Les principales recommandations à l'intention des membres du SBFN sont les suivantes :

- 1. Renforcer l'intégration et l'harmonisation des cadres de finance durable, en adoptant une approche stratégique et intégrée.** Les expériences des pays membres confirment les avantages de l'intégration de cadres de finance durable tels que des directives sur l'intégration ESG et les risques climatiques, les taxonomies et les obligations d'information afin d'éviter l'écoblanchiment et d'accroître les flux financiers durables. Les pays doivent également analyser avec soin les risques de fragmentation de leurs cadres nationaux. Alors que de nouvelles réglementations et orientations ne cessent d'être publiées à l'échelle mondiale, l'harmonisation est particulièrement importante pour assurer la cohérence entre les différents cadres nationaux, obligatoires et volontaires, couvrant divers sous-secteurs financiers, et la cohérence de ces cadres avec les normes et orientations internationales. D'où le besoin d'adopter des approches stratégiques et des structures de gouvernance qui rassemblent l'ensemble du secteur financier autour d'une vision partagée des systèmes financiers durables. La Boîte à outils du SBFN sur l'élaboration de feuilles de route pour la finance durable<sup>27</sup> fournit un ensemble d'outils pratiques et faciles à utiliser pour concevoir et mettre en œuvre ces feuilles de route. Les membres peuvent également utiliser des plateformes internationales telles que le SBFN pour échanger des informations et faciliter l'interopérabilité aux niveaux mondial et régional.
- 2. Approfondir la mise en œuvre des cadres grâce à des orientations techniques et au renforcement des capacités.** Alors que les membres du SBFN ont publié divers cadres de finance durable pour favoriser le développement du secteur, l'adoption et la mise en œuvre de ces cadres par les acteurs du marché doivent être étayées par des outils et des orientations techniques. Par exemple, l'application des directives sur l'intégration ESG pourrait être améliorée grâce à la publication de manuels de mise en œuvre complémentaires, de directives sectorielles et de modèles de suivi. De même, la gestion des risques climatiques et les cadres de divulgation pourraient bénéficier de l'existence de directives techniques et thématiques couvrant des sujets tels que l'empreinte du portefeuille, la planification de la transition, la tarification interne du carbone et l'adaptation au changement climatique. Les cadres relatifs aux obligations et prêts thématiques pourraient être améliorés grâce à des normes sur la mesure, la déclaration et la vérification des impacts, des orientations sur l'identification d'initiatives ou de projets potentiels et des programmes de renforcement des capacités. La bibliothèque des cadres du SBFN<sup>28</sup> constitue une base de données complète et consultable de cadres nationaux, de directives connexes et d'outils publiés par les membres du SBFN.

---

<sup>27</sup> Voir <https://www.sbfnetwork.org/sbfnet-toolkit-developing-sustainable-finance-roadmaps/>.

<sup>28</sup> Voir <https://data.sbfnetwork.org/framework-library>.

3. **Élargir les cadres en adéquation avec les objectifs sociaux, d'inclusion et d'accessibilité.** Les données de marché fournies par les membres indiquent une tendance à l'augmentation de l'allocation de capital durable vers des activités à impact social, soulignant ainsi les liens étroits existant entre la résilience climatique et le développement social. En outre, le risque d'exclusion de la finance durable pourrait compromettre la stabilité financière et l'économie dans son ensemble en empêchant les franges vulnérables de la population d'investir dans la résilience climatique. Les membres devraient continuer de développer les cadres existants tels que les taxonomies et les directives sur les obligations et prêts thématiques afin d'intégrer ces objectifs, par exemple en favorisant la participation des MPME et des groupes vulnérables à l'économie verte. L'absence de définitions communes de l'investissement à impact social et le caractère qualitatif de nombreux indicateurs sociaux, qui créent des risques de « blanchiment social », continuent de poser problème. L'innovation numérique peut également contribuer à simplifier et à rationaliser les rapports sur l'impact social. Le nouveau groupe de travail spécial du SBFN sur la finance durable inclusive vise à aider les membres du SBFN en élaborant des définitions et des approches communes.
4. **Renforcer les exigences en matière de surveillance, de reporting et de divulgation afin de permettre un suivi systématique des changements de comportement des institutions financières et de mesurer leur impact.** On manque encore de données comparables et fiables concernant la mise en œuvre des cadres au niveau du marché, ainsi que l'évolution des flux financiers et de leur impact. Les membres du SBFN sont encouragés à définir des exigences plus strictes en matière de surveillance, de reporting et de divulgation à l'intention des institutions financières afin de pouvoir comparer les performances et évaluer les progrès. Pour aider les membres, le SBFN élabore actuellement une Boîte à outils sur le reporting et la divulgation, qui comprendra des orientations, des études de cas et un jeu complet d'indicateurs proposés.

Le SBFN s'engage à poursuivre son soutien aux membres en rassemblant les expériences et les connaissances des pays, en élaborant des approches et des outils communs sur les thèmes prioritaires de la finance durable, en facilitant l'échange et la collaboration entre pairs, et en représentant les PED dans les forums internationaux. Le SBFN continuera de collaborer avec les équipes d'IFC et de la Banque mondiale et les programmes régionaux d'assistance technique pour tirer parti de leurs compétences et ainsi guider et soutenir les membres dans leurs activités de promotion de la finance durable.

# Annexe 1 : Activités du SBFN et grandes étapes 2021-2024

## FAITS SAILLANTS

<b>AVRIL 2022</b> 7 <sup>e</sup> Réunion mondiale et 10 <sup>e</sup> anniversaire du SBFN	<b>Pays</b> Monde (réunion virtuelle)	<b>Région</b> Monde	<b>Coorganisateur(s)</b> SBFN/IFC
<b>NOVEMBRE 2022</b> Forum international sur la finance durable 2022	<b>Pays</b> Géorgie	<b>Région</b> Europe et Asie centrale	<b>Coorganisateur(s)</b> Banque nationale de Géorgie, SBFN/IFC
<b>MAI 2023</b> Forum international 2023 du Réseau de la banque et de la finance durables	<b>Pays</b> Cameroun	<b>Région</b> Afrique	<b>Coorganisateur(s)</b> Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), SBFN/IFC
<b>JUIN 2023</b> Semaine de la finance durable 2023	<b>Pays</b> Mongolie	<b>Région</b> Asie et Pacifique	<b>Coorganisateur(s)</b> Bureau du président de la Mongolie, Association mongolienne de la finance durable, SBFN/IFC
<b>OCTOBRE 2023</b> Forum sur la finance durable	<b>Pays</b> Kosovo	<b>Région</b> Europe et Asie centrale	<b>Coorganisateur(s)</b> Banque centrale de la République du Kosovo (CBK), Association des banques du Kosovo (KBA), SBFN/IFC
<b>NOVEMBRE 2023</b> Forum des entreprises africaines sur le climat	<b>Pays</b> Kenya	<b>Région</b> Afrique	<b>Coorganisateur(s)</b> Banque centrale du Kenya (CBK), IFC/SBFN
<b>MARS 2024</b> Forum international sur la finance durable 2024	<b>Pays</b> Géorgie	<b>Région</b> Europe et Asie centrale	<b>Coorganisateur(s)</b> Banque nationale de Géorgie, SBFN/IFC
<b>AVRIL 2024</b> Lancement du Rapport d'étape global 2024 et du portail de données du SBFN (lors des Réunions de printemps du Groupe de la Banque mondiale et du FMI)	<b>Pays</b> États-Unis (siège d'IFC et en ligne)	<b>Région</b> Monde	<b>Coorganisateur(s)</b> SBFN/IFC
<b>SEPTEMBRE 2024</b> (À venir) Réunion mondiale du SBFN	<b>Pays</b> Brésil (Réunion mondiale)	<b>Région</b> Amérique latine et Caraïbes	<b>Coorganisateur(s)</b> SBFN/IFC, ministère des Finances du Brésil

## GROUPES DE TRAVAIL ET PUBLICATIONS DU SBFN

### Groupe de Travail pour la Mesure (MWG)

Le MWG a été créé en 2016 à la demande des membres du SBFN désirant disposer d'une approche systématique pour évaluer et comparer les progrès des pays concernant l'élaboration de cadres nationaux de finance durable. Le MWG a défini un cadre de mesure<sup>29</sup> qui a été approuvé par tous les membres et continue d'évoluer en fonction des tendances nationales et mondiales. Ce cadre de mesure oriente l'élaboration du Rapport d'étape global et les mises à jour du portail de données du SBFN. Il fournit une analyse comparative détaillée des initiatives de finance durable menées dans les PED et aide les membres à prendre des décisions stratégiques éclairées concernant la voie à suivre aux niveaux national et régional vers la finance durable. Le MWG a contribué à l'actualisation en 2023 du cadre de mesure du SBFN, en fournissant des conseils stratégiques et un éclairage technique. Il est coprésidé par la Surintendance financière de Colombie (SFC) et l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC).

#### Boîte à outils du SBFN sur l'élaboration de feuilles de route pour la finance durable

En 2023, le SBFN a publié sa [Boîte à outils sur l'élaboration de feuilles de route pour la finance durable](#), sur la base du cadre de mesure actualisé et de la [formation en ligne associée sur l'élaboration de feuilles de route pour la finance durable](#), afin d'aider les organes de réglementation et les associations professionnelles à concevoir et mettre en œuvre de telles feuilles de route nationales et régionales.

Les feuilles de route pour la finance durable constituent souvent la première étape du développement systématique des marchés financiers durables, car elles suivent une approche intégrée et consolidée. Cette Boîte à outils, conçue à partir du cadre de mesure du SBFN, rassemble les ressources existantes, les tendances émergentes et les enseignements tirés par les membres du SBFN dans un guide pratique destiné à aider les organes de réglementation et les associations professionnelles à concevoir et à mettre en œuvre des feuilles de route nationales et régionales sur la finance durable.

### Groupe de travail sur les instruments de finance durable (SFIWG) (anciennement le groupe de travail sur les obligations vertes)

Le SFIWG a été créé en 2017 pour répondre à l'intérêt continu des membres face à l'évolution rapide du paysage des instruments de finance durable. Il a lancé une nouvelle phase de travail en décembre 2021 pour analyser la tendance à la diversification des instruments axés sur la durabilité, dont les obligations vertes, sociales et durables, les prêts liés à la durabilité et la finance de transition. Le SFIWG a réalisé une évaluation comparative des taxonomies mondiales, régionales et nationales de la finance durable, qui ont pour objectif de lutter contre l'écoblanchiment et de promouvoir une terminologie commune pour le financement d'activités présentant des avantages environnementaux et sociaux. Les leçons tirées de cette étude ont éclairé la contribution du SBFN au rapport « Activating Alignment: Applying

<sup>29</sup> Voir [www.sbfnetwork.org/measurement-and-framework-methodology/](http://www.sbfnetwork.org/measurement-and-framework-methodology/).



the G-20 Principles for Sustainable Finance Alignment with a Focus on Climate Change Mitigation », publié en 2023 par le FMI, la Banque mondiale (dont le SBFN et IFC), l'OCDE et la Banque des règlements internationaux. Ce rapport présente un ensemble d'enseignements et de recommandations pratiques essentielles à l'élaboration de stratégies efficaces et cohérentes pour financer l'action climatique, en particulier dans les PED. Grâce à la collaboration du SBFN avec la Société allemande de coopération internationale (GIZ), les résultats de cette étude ont également contribué à l'élaboration d'un cours en ligne gratuit, Introduction aux taxonomies de la finance durable, lancé par la GIZ en 2023 et disponible en anglais, espagnol et français. Enfin, les recherches et les études de cas ont été présentées aux membres et aux autres parties prenantes dans la Boîte à outils du SBFN sur les taxonomies de la finance durable, publiée en avril 2024. Le SFIWG est actuellement coprésidé par l'Autorité indonésienne des services financiers (OJK), le Trésor national d'Afrique du Sud et la Fédération bancaire latino-américaine (FELABAN).

### **Boîte à outils du SBFN sur les taxonomies de la finance durable**

La [Boîte à outils sur les taxonomies de la finance durable](#) a récemment été publiée par le SBFN à l'issue de recherches menées en collaboration avec ses membres, le FMI, le Groupe de la Banque mondiale et la Société allemande de coopération internationale (GIZ). Elle s'adresse aux organes de réglementation du secteur financier et aux associations bancaires des PED qui élaborent des taxonomies régionales ou nationales ou qui souhaitent actualiser des taxonomies existantes en tenant compte des bonnes pratiques internationales et des enseignements tirés d'autres juridictions.

La boîte à outils présente une analyse comparative détaillée de douze pays du SBFN qui ont publié des taxonomies, ainsi qu'une comparaison avec les taxonomies régionales de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de l'Union européenne. Elle identifie les caractéristiques émergentes communes, les innovations et les niveaux d'interopérabilité susceptibles de favoriser la convergence. Elle comprend un diaporama présentant les résultats et les études de cas et une feuille de calcul établissant des comparaisons détaillées des 12 taxonomies nationales, de l'ASEAN et de l'UE. Cette boîte à outils évoluera au fil du temps.

### **Groupe de travail sur les données et la divulgation d'informations (DDWG)**

Créé en 2020, le DDWG vise à combler une lacune persistante identifiée par les membres du SBFN, à savoir l'insuffisance du reporting et des données du secteur financier sur les risques ESG, les opportunités, la gestion des risques climatiques et les flux de capitaux vers les investissements et les projets ayant un impact environnemental et social positif. Ce groupe de travail a fait le point sur la situation en matière de données et d'informations sur la finance durable au sein des membres du SBFN et au niveau international, et facilitera l'élaboration d'outils et de conseils pratiques en vue de la mise en place de cadres nationaux efficaces. Il est actuellement coprésidé par la Banque nationale de Géorgie (NBG) et la Commission chinoise de réglementation des banques et des assurances (CBIRC).

## Nouveau groupe de travail spécial sur la finance durable inclusive (FDI) (poursuit les travaux entrepris par le groupe de travail spécial du SBFN pour les pays à faible revenu)

Nouvellement créé en 2024, ce groupe de travail spécial répond aux principales priorités des décideurs des PED en se concentrant sur l'inclusion financière et la résilience sociale. Il vise à améliorer la compréhension des moyens mis en œuvre par les décideurs, les organes de réglementation, les superviseurs, les associations professionnelles et les institutions financières pour concevoir et appliquer des cadres de financement durable inclusifs. Il vient compléter le travail des mécanismes existants, dont l'Alliance pour l'inclusion financière, le CGAP, le G20 et les Nations Unies. En analysant les innovations stratégiques des membres et en partageant leurs expériences en matière de gestion inclusive des risques financiers et de mesure du financement durable, le groupe de travail spécial étudiera comment les membres du SBFN promeuvent l'inclusivité à travers leurs cadres de finance durable, et améliorent ainsi la conception des politiques de finance durable. Ce faisant, il présentera aux membres un ensemble de possibilités d'action et de choix stratégiques leur permettant d'atteindre les résultats souhaités en matière de durabilité. Le groupe de travail spécial est coprésidée par la Banque centrale des Philippines (BSP, Bangko Sentral ng Pilipinas), la Fédération des banques brésiliennes (FEBRABAN) et l'Association des banquiers du Kenya (KBA).

### **Le SBFN collabore avec ses partenaires pour créer un cadre conceptuel sur les liens entre la finance durable et l'inclusion financière.**

Entre mai 2022 et avril 2023, le SBFN, le Centre pour l'inclusion financière et l'Alliance pour l'inclusion financière ont participé à un groupe de travail sur la finance verte inclusive (FVI), dirigé par S.M. la Reine Máxima des Pays-Bas en sa qualité de Mandataire spéciale du Secrétaire général pour la promotion de services financiers accessibles à tous qui favorisent le développement. L'un de ses principaux objectifs était de souligner le rôle interdépendant et amplificateur de l'inclusion financière dans les efforts mondiaux en faveur de la durabilité et de mieux intégrer les enjeux climatiques dans les stratégies et plans nationaux d'inclusion financière. Le groupe de travail a produit une [note technique](#) présentant un cadre d'action et de plaidoyer pour la FVI, qui met l'accent sur les mesures prises par les acteurs publics et privés dans trois grands domaines :

- Intégration de la FVI au niveau national, y compris dans les stratégies ou plans nationaux définis ;
- Investissement dans l'information et les données, y compris dans un programme axé sur
  - la recherche et les données ;
  - la prise en compte de la FVI dans les outils émergents tels que les taxonomies vertes, et
  - l'approfondissement des produits/cas d'utilisation de la FVI.
- Intégration de la FVI dans l'environnement réglementaire international favorable au financement de l'action climatique, notamment en examinant les conséquences fortuites de la politique de financement de l'action climatique sur l'inclusion financière.

## Annexe II : Liste des membres du SBFN (avril 2024)

91 INSTITUTIONS MEMBRES REPRÉSENTANT  
70 PAYS PAYS ÉMERGENTS ET EN DÉVELOPPEMENT

<b>AFRIQUE :</b>	
Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)	Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (COSUMAF)
Banque du Ghana (BOG)	South Africa Prudential Authority (opère au sein de la Banque centrale d'Afrique du Sud)
Association des banquiers de Zambie	Trésor public sud-africain
Association bancaire d'Afrique du Sud (BASA)	Association des banquiers de Tanzanie
Banque centrale du Nigéria (CBN)	Commission de surveillance du marché financier du Ghana
Association des banques du Ghana (GAB)	Commission de surveillance du marché financier de la Zambie
Association des banquiers du Kenya (KBA)	

<b>ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE :</b>	
Association des banques du Cambodge (ABC)	Ministère de l'Écologie et de l'Environnement de la République populaire de Chine
Bangko Sentral ng Pilipinas (BSP, Banque centrale des Philippines)	Association des banquiers de Mongolie
Banque de Mongolie	Ministère de l'Environnement et du Développement vert de Mongolie
Banque de Papouasie-Nouvelle-Guinée	Association mongolienne de la finance durable
Banque de la RDP lao	Otoritas Jasa Keuangan (OJK, Autorité indonésienne des services financiers)
Banque centrale du Samoa (CBS)	Banque de réserve des Fidji
Commission de réglementation de la banque et de l'assurance de Chine (CBIRC)	Banque d'État du Viet Nam (SBV)

Association bancaire de Chine (CBA)	Association des banquiers thaïlandais (TBA)
Département de l'environnement et des ressources naturelles des Philippines (DENR)	Ministère vietnamien des Ressources naturelles et de l'Environnement
Commission de réglementation financière de Mongolie (FRC)	

#### **ASIE DU SUD :**

Banque du Bangladesh	Autorité monétaire des Maldives (MMA, Banque centrale des Maldives)
Banque centrale de Sri Lanka (CBSL)	Banque Rastra du Népal
Association des banques indiennes (IBA)	Banque d'État du Pakistan (SBP)

#### **EUROPE ET ASIE CENTRALE :**

Agence de la République du Kazakhstan pour la réglementation et le développement du marché financier	Association bancaire du Kosovo (KBA)
Association des banques serbes (ASB)	Association bancaire macédonienne (MBA)
Association des banques d'Azerbaïdjan (ABA)	Banque nationale de Géorgie (NBG)
Association azerbaïdjanaise de microfinance (AMFA)	Banque nationale de Moldova
Banque d'Albanie	Banque nationale du Tadjikistan
Association bancaire de Géorgie	Banque nationale d'Ukraine (NBU)
Agence de réglementation et de supervision bancaire de Türkiye (BRSA)	Commission nationale des valeurs mobilières et des marchés boursiers d'Ukraine (NSSMC)
Banque centrale d'Arménie	Union des banques d'Arménie
Banque centrale du Kosovo (CBK)	Union des banques du Kirghizistan
Banque centrale de la République d'Azerbaïdjan (CBA)	Association des banques monténégrines

**AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES :**

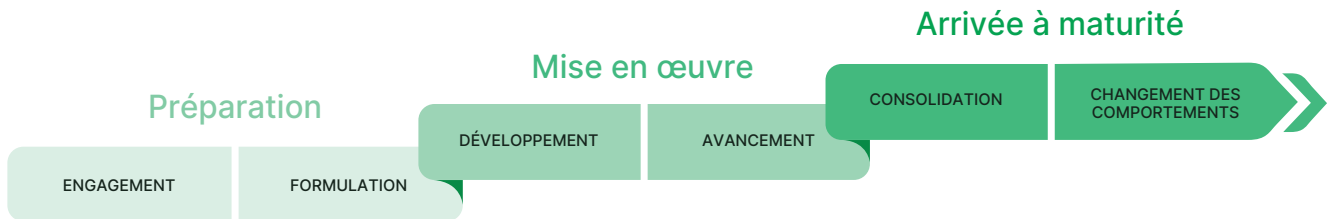
Association des banques argentines (ADEBA)	Banque centrale du Paraguay (BCP)
Association des banques et institutions financières du Chili (ABIF)	Banque centrale des Caraïbes orientales (ECCB)
Association des banques et institutions financières de Colombie (Asobancaria)	Fédération des banques latino-américaines (FELABAN)
Association des banques commerciales de la République dominicaine (ABA)	Commission des marchés financiers du Chili (CMF)
Association des banques mexicaines (ABM)	Surintendance financière de Colombie (SFC)
Association des superviseurs des banques des Amériques (ASBA)	Surintendance générale des institutions financières du Costa Rica (SUGEF)
Banque centrale du Brésil (BCB)	Association bancaire du Honduras (AHIBA)
Banque de Jamaïque (BOJ)	Commission nationale de la banque et des assurances (CNBS)
Association bancaire d'Équateur (ASOBANCA)	Association bancaire du Panama (ABP)
Association bancaire du Guatemala (ABG)	Secrétariat de l'environnement et des ressources naturelles (Semarnat)
Fédération des banques brésiliennes (FEBRABAN)	Surintendance des banques, des assurances et des caisses de retraite privées du Pérou (SBS)
Conseil des organismes de contrôle des banques, sociétés d'assurances et autres institutions financières d'Amérique centrale (CCSBSO)	Table ronde sur la finance durable au Paraguay
Banque centrale d'Équateur (BCE)	

**MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD :**

Association des banques de Jordanie (ABJ)	Banque centrale de Jordanie (CBJ)
Bank Al-Maghrib (BAM, Banque centrale du Maroc)	Banque centrale de Tunisie (CBT)
Banque centrale d'Égypte (CBE)	Fédération des banques égyptiennes (FEB)
Banque centrale d'Iraq (CBI)	Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC)

# Annexe III : Principales étapes de la matrice de progression du SBFN (générale et par pilier)

## ÉTAPES DE LA MATRICE DE PROGRESSION GÉNÉRALE



### ENGAGEMENT

L'organe de réglementation ou l'association professionnelle du secteur financier s'est formellement engagé à réaliser des progrès en matière de finance durable au cours des deux prochaines années. Des mesures initiales ont été prises, telles qu'une réunion de lancement ou un atelier avec les principaux acteurs du secteur.

### FORMULATION

Une initiative formelle — menée par un organe de réglementation ou une association professionnelle du secteur financier, ou les deux — est en cours pour élaborer une feuille de route, un cadre, une politique ou des principes sectoriels volontaires sur la finance durable à l'échelle nationale. Les préparatifs comprennent des travaux de recherche, des enquêtes, la mobilisation des acteurs et/ou la sensibilisation du secteur financier.

### DÉVELOPPEMENT

Une feuille de route, un cadre, une politique, une réglementation ou un ensemble de principes sectoriels volontaires sur la finance durable ont fait l'objet d'un lancement officiel à l'échelle nationale. Une équipe spéciale formelle ou une unité spécialisée dirige les efforts de mise en œuvre — soit au sein de l'organe de réglementation ou de l'association professionnelle, soit en tant que groupe de travail ou plateforme multipartite. Des actions d'évaluation, de sensibilisation et/ou de renforcement des capacités ont été menées.

### AVANCEMENT

Des outils et des initiatives de mise en œuvre, tels que des orientations, des directives, des modèles de rapport, des formations, des outils en ligne et des instructions de supervision, sont en place. Le(s) cadre(s) national(aux) couvre(nt) plusieurs parties du système financier et englobe(nt) les aspects clés et les attentes du secteur financier, conformément aux normes et aux meilleures pratiques internationales. Les institutions financières sont encouragées ou contraintes à rendre compte de leur mise en œuvre. Les institutions financières ont commencé à rendre compte de leur mise en œuvre de la feuille de route, du cadre, de la politique ou des principes volontaires conformément aux modèles d'établissement des rapports et aux instructions correspondantes fournis par l'organe de réglementation ou l'association professionnelle du secteur financier.

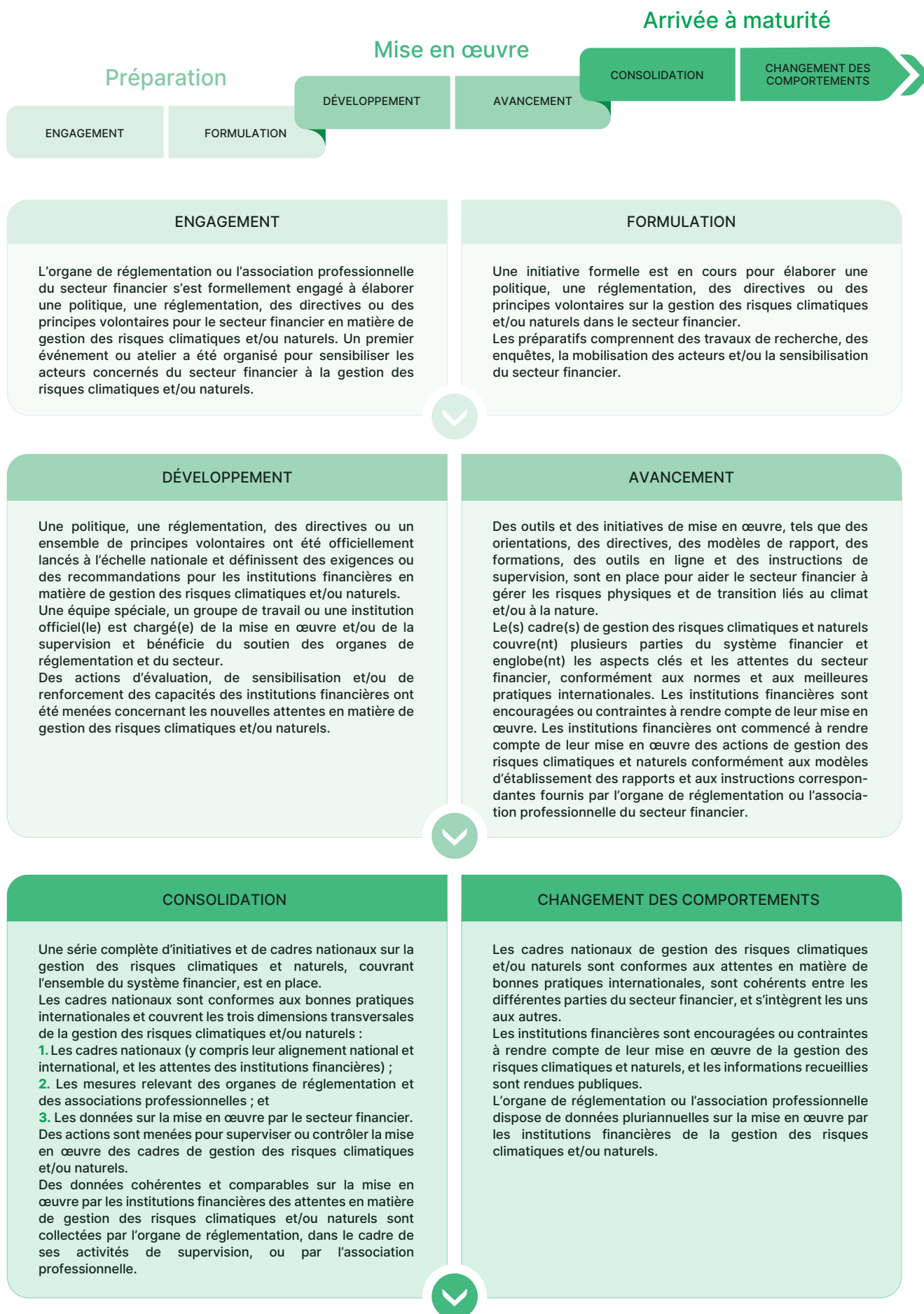
### CONSOLIDATION

Une série complète d'initiatives et de cadres nationaux sur la finance durable, couvrant l'ensemble du système financier, est en place. Les cadres nationaux sont conformes aux bonnes pratiques internationales dans les trois piliers de la finance durable définis par le SBFN. Cadre de mesure. Des actions sont menées pour superviser ou contrôler la mise en œuvre des cadres. Des données cohérentes et comparables sur la mise en œuvre par les institutions financières sont collectées par l'organe de réglementation, dans le cadre de ses activités de supervision, ou par l'association professionnelle.

### CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS

Un écosystème bien établi d'initiatives et de cadres de finance durable, cohérents entre eux, existe dans l'ensemble du système financier. Les institutions financières sont encouragées ou contraintes à rendre publiquement compte de leur mise en œuvre de la finance durable en termes de risques et d'opportunités. L'organe de réglementation ou l'association professionnelle dispose de données pluriannuelles sur la mise en œuvre par les institutions financières, y compris sur les risques et les opportunités.







Arrivée à maturité



ENGAGEMENT

L'organe de réglementation ou l'association professionnelle du secteur financier s'est formellement engagé à élaborer une politique, une réglementation, des directives ou des principes volontaires pour orienter les flux financiers vers des actifs, projets et secteurs verts, sociaux et/ou durables. Les activités initiales de sensibilisation et d'échange de connaissances sont organisées par l'organe de réglementation ou l'association professionnelle.

FORMULATION

Une initiative formelle est en cours pour élaborer une politique, une réglementation, des directives ou des principes volontaires pour orienter les flux financiers vers des actifs, projets et secteurs verts, sociaux et/ou durables. Les préparatifs comprennent des études, des enquêtes, la mobilisation des acteurs et/ou la sensibilisation du secteur financier.

DÉVELOPPEMENT

Une politique, une réglementation, des directives ou un ensemble de principes volontaires ont été officiellement lancés à l'échelle nationale et définissent des exigences ou des recommandations pour orienter les flux financiers vers des actifs, projets et secteurs verts, sociaux et/ou durables. Une équipe spéciale, un groupe de travail ou une institution officiel(le) est chargé(e) de la mise en œuvre et/ou de la supervision et bénéficie du soutien des organes de réglementation et du secteur. Des actions d'évaluation, de sensibilisation et/ou de renforcement des capacités des institutions financières ont été menées concernant les nouvelles attentes en matière de financements durables.

AVANCEMENT

Des outils et des initiatives de mise en œuvre, tels que des orientations, des directives, des taxonomies, des modèles de rapports, des formations, des outils en ligne et des instructions de supervision, sont en place pour aider le secteur financier à orienter les flux financiers vers des actifs, projets et secteurs verts, sociaux et/ou axés sur le développement durable. Le(s) cadre(s) sur la finance verte, sociale et/ou durable couvre(nt) plusieurs parties du système financier et englobe(nt) les éléments clés et les attentes du secteur financier, conformément aux normes et aux meilleures pratiques internationales. Les institutions financières sont encouragées ou contraintes à rendre compte de leur mise en œuvre. Les institutions financières ont commencé à rendre compte de leur mise en œuvre des cadres sur la finance verte, sociale et/ou durable conformément aux modèles d'établissement des rapports et aux instructions correspondantes fournis par l'organe de réglementation ou l'association professionnelle du secteur financier.

CONSOLIDATION

Une série complète d'initiatives et de cadres nationaux est en place pour aider l'ensemble du système financier à orienter les flux financiers vers des actifs, projets et secteurs verts, sociaux et/ou axés sur la durabilité. Les cadres nationaux sont conformes aux bonnes pratiques internationales et couvrent les trois dimensions transversales des financements durables :

1. Les cadres nationaux (y compris leur alignement national et international, et les attentes des institutions financières) ;
2. Les mesures relevant des organes de réglementation et des associations professionnelles ; et
3. Mise en œuvre par le secteur financier.

Des actions sont menées pour superviser ou contrôler la mise en œuvre de cadres sur la finance verte, sociale et/ou durable. Des données cohérentes et comparables sur la mise en œuvre par les institutions financières sont collectées par l'organe de réglementation, dans le cadre de ses activités de supervision, ou par l'association professionnelle.

CHANGEMENT DES COMPORTEMENTS

Les cadres nationaux de gestion des risques climatiques et/ou naturels sont conformes aux attentes en matière de bonnes pratiques internationales, sont cohérents entre les différentes parties du secteur financier, et s'intègrent les uns aux autres. Les institutions financières sont encouragées ou contraintes à rendre compte de leur mise en œuvre des cadres sur la finance verte, sociale et/ou durable, et les informations recueillies sont rendues publiques. L'organe de réglementation ou l'association professionnelle dispose de données pluriannuelles sur la mise en œuvre par les institutions financières de la finance verte, sociale et/ou durable.

# Remerciements et contributeurs

Le Secrétariat du SBFN remercie tous les membres qui ont participé au processus de collecte et de vérification des données mené en 2023, et dont les observations ont contribué à l'élaboration du cadre de mesure et du Rapport d'étape global.

La mise à jour du cadre de mesure du SBFN et l'élaboration du Rapport d'étape global du SBFN 2024 et du nouveau portail de données ont bénéficié des orientations générales de Yasser Mounsi (Autorité marocaine du marché des capitaux) et de Laura María Santa Zuluaga (Superintendance financière de Colombie) en tant que coprésidents du groupe de travail pour les mesures du SBFN.

La préparation du Rapport d'étape global a été dirigée par les membres du Secrétariat global du SBFN, dont Rong Zhang (coordinatrice globale du SBFN), Vincent Darcy, Nomindari Enkhtur, Louise Gardiner, Ling Mei, Jana Mudronova, Nuru Mugambi, Sothea Nguon, Eleni Petri, Inna Remizova et Yi Yang, sous la direction générale de Tania Kaddeche (directrice ESG d'IFC) et de Martine Valcin (responsable ESG d'IFC). L'équipe remercie Rashanikka Hayley-Fowler pour ses précieuses contributions.

Nous remercions tout particulièrement Alfonso Garcia Mora (vice-président d'IFC pour l'Amérique latine et les Caraïbes et l'Europe) pour sa direction stratégique du Secrétariat du SBFN, et Emmanuel Nyirinkindi (vice-président d'IFC pour les solutions transversales) en tant que vice-président hôte du Secrétariat global du SBFN. Les coordinateurs régionaux et nationaux du SBFN suivants ont joué un rôle clé dans l'élaboration du cadre de mesure, la collecte des données et la préparation du Rapport d'étape global : Adalyat Abdumanapova, Ragia Afifi, Amira El Saeed Agag, Mouhanad Atta, Batmunkh Batbold, Jorge Echeandia, Anjali Garg, Yuliya Holodkova, Vladimir Hrle, Boris Janjalia, Aibek Kadyraliev, Isabel Mantilla, Nivanne Mortagy, Huong Thien Nguyen, Sekar Askarini Noersyachbana, Mujgan Oladi, Marcela Ponce, Francisco Javier Prada, Rahajeng Pratiwi, Afifa Raihana, Roshika Singh, Damilola Sobo et Wei Yuan.

Le cadre de mesure et le Rapport d'étape global ont bénéficié des observations des collègues suivants de la Banque mondiale et d'IFC : Francisco Avendano, Felipe Albertani, Sabin Basnyat, William Beloe, Sarah Cuttaree, Emma Dalhuijsen, Ortenca Destani, Jamie Fergusson, Ralitza Germanova, Aaron Levine, Irina Likhachova, Piotr Mazurkiewicz, Ilona Morar, Quyen Thuc Nguyen, Veronica Nyhan Jones, Martijn Regelink, Fiona Stewart et Elizabeth White.

Les activités de sensibilisation et de communication ont été gérées par Linda Herda et Gonzalo Lanfranco. Le rapport a été revu par Matthew Benjamin et mis en page par Civitta/Mediapark.

Le Réseau de la banque et de la finance durables (SBFN) bénéficie du soutien de la Facilité pour les services de conseil sur le climat des investissements (FIAS). La FIAS accompagne les projets du Groupe de la Banque mondiale qui favorisent des marchés ouverts, productifs et compétitifs et débloquent des investissements privés durables dans des secteurs d'activité qui contribuent à la croissance et à la réduction de la pauvreté. Soutenue par près de 20 partenaires de développement et institutions donatrices, cofinancée par le Groupe de la Banque, administrée et mise en œuvre par IFC, la FIAS est l'un des plus anciens et des plus importants fonds fiduciaires multidonateurs du Groupe de la Banque mondiale.

# ACCÉDEZ AU PORTAIL DE DONNÉES DU SBFN À L'ADRESSE :

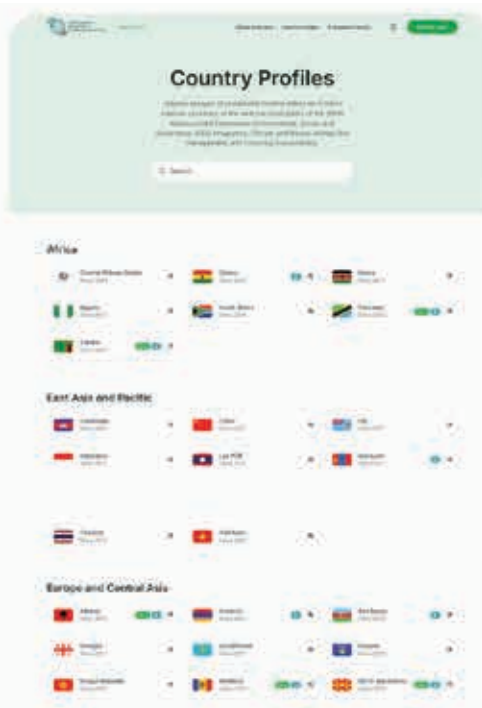


DATA.SBFNETWORK.ORG

Tableaux de bord avec vue d'ensemble des tendances mondiales et des fonctions de comparaison.



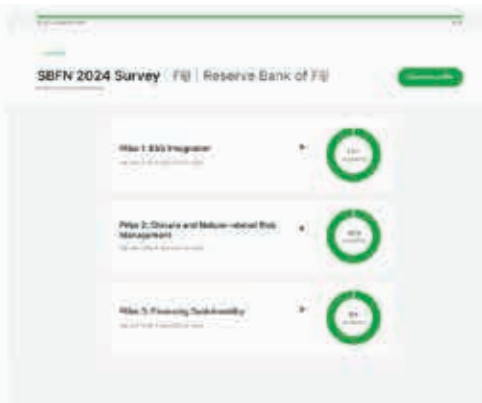
Profils de pays recensant les initiatives de finance durable menées dans les pays membres du SBFN.



Bibliothèque des cadres de finance durable publiés dans les pays membres du SBFN.



Système intégré de collecte de données permettant aux membres du SBFN de rendre compte des progrès accomplis.



# ACCÉDEZ AU PORTAIL DE DONNÉES DU SBFN À L'ADRESSE :

[DATA.SBFNETWORK.ORG](https://data.sbfnetwork.org) ↗

La base de données la plus complète sur les initiatives  
de finance durable dans les pays émergents et en développement.



**SUSTAINABLE  
BANKING and  
FINANCE NETWORK**



**Société Financière  
Internationale**  
GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

*Créer des marchés, créer des opportunités*